

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Les profits et pertes de la francisation

Dans le troisième et dernier article de la série sur la relance de Montréal, Catherine Leconte fait état de l'équation linguistique qui complique singulièrement les calculs et stratégies de développement.
 Page B-1

Victor Goldbloom nommé commissaire aux langues

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

TANDIS que s'annonce un débat de fond sur la politique linguistique canadienne, le gouvernement fédéral a choisi de recruter dans les rangs de la minorité anglophone du Québec son nouveau commissaire aux langues officielles.

Victor Goldbloom, vétéran du débat linguistique québécois — il a affronté, à titre de ministre libéral, la première vague suscitée par la loi 22 — est le troisième anglophone mais le premier membre d'une communauté minoritaire à occuper le poste créé il y a 22 ans.

Ce n'est pas par hasard qu'il confie en ce moment le poste de chien de garde du bilinguisme officiel au pays à un membre d'une minorité de langue officielle, reconnaît à ce sujet le premier ministre. « On cherchait un candidat qui avait une sensibilité particulière pour la situation des minorités linguistiques et qui comprendrait dans ses tripes ces réalités », a

expliqué hier Brian Mulroney.

Et ce n'est pas par accident non plus, poursuit le premier ministre, que le choix du Parlement pour succéder à D'Iberville Fortier a porté sur un ancien politicien.

Pendant son mandat de sept ans, le commissaire sortant D'Iberville Fortier a collectionné les accrochages avec les parlementaires, y compris l'Assemblée nationale au grand complet qui l'avait dénoncé il y a quelques années pour avoir décrit comme une humiliation le traitement de la minorité anglo-québécoise.

« L'expérience du Dr Goldbloom avec la chose publique, a convenu hier Brian Mulroney, est entrée en ligne de compte. À cause des liens et liaisons à entretenir avec les formations politiques », précise-t-il diplomatiquement.

La nomination du Dr Goldbloom s'est faite sans tambours ni trompettes. En fait, elle s'est un peu perdue dans la confusion de l'ajournement d'été du Parlement.

Voir page A-4 : Goldbloom



Victor Goldbloom

Elsine trouve des alliés au Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le président de Russie Boris Eltsine s'est efforcé hier de convaincre le Congrès du sérieux des réformes qu'il veut appliquer et a, semble-t-il, trouvé un allié de poids en la personne du sénateur républicain Robert Dole, mais plus de réserve côté démocrate.

Alors que le président George Bush estime que l'essentiel des relations américano-soviétiques doit passer par le pouvoir central à Moscou, M. Dole, chef de la minorité au Sénat, a affirmé la nécessité de relations directes entre Washington et les républiques. « Nous sommes très intéressés par le développement du commerce avec chacune des républiques de l'Union soviétique », a-t-il déclaré au cours d'un déjeuner offert au Capitole en l'honneur de M. Eltsine.

Auparavant, en recevant le président élu au Sénat, M. Dole lui avait demandé de souligner à M. Bush, qu'il doit voir aujourd'hui, que le Congrès souhaite plus de contacts directs avec les républiques.

Ses déclarations ont tranché quelque peu avec la position de l'administration, pour qui le président Mikhail Gorbatchev reste l'interlocuteur privilégié. L'enthousiasme du sénateur, estiment les observateurs, résulte certainement en partie du fait qu'il est élu du Kansas, état grand producteur de céréales qui ne peut ignorer la possibilité de l'émergence d'un marché spécifiquement russe.

Le président élu a suscité un intérêt incontestable au Congrès, dont il est l'invité en tant que président du Parlement russe et où il a passé la matinée de mercredi. 70 des 100 sénateurs et quelque 300 représentants sont venus l'écouter, un taux assez remarquable d'autant que les parlementaires sont très pris actuellement par les affaires intérieures. Mais les déclarations des dirigeants démocrates ont été nettement moins enthousiastes que celles du sénateur Dole.

Le chef de file de la majorité démocrate au Sénat, M. George Mitchell (Maine), a certes souligné que M. Eltsine était « le premier dirigeant librement élu de toute l'histoire de la Russie », mais il a ajouté que le succès ou l'échec de ses efforts « repose entre ses mains et celles du peuple russe ». Les États-Unis ne peuvent offrir qu'un encouragement et aide limitée », a-t-il dit.

Quant au président de la Chambre des représentants Thomas Foley (État de Washington), il a exprimé l'espoir que cette visite « symbolisait le fait que nos pays seront dans l'avenir beaucoup plus proches que séparés », mais en se référant apparemment à l'Union soviétique dans son ensemble et non à la seule fédération de Russie.

M. Eltsine a déclaré à ses hôtes que son élection prouve que « la Russie suit fermement sa route vers un système de marché, la privatisation et plus de démocratie ». Mais interrogé sur la substance de ses discussions, le président élu s'est contenté de déclarer qu'elles avaient été « bonnes, intéressantes, constructives, dans un esprit de respect l'un

Voir page A-4 : Eltsine

La CECM se donne un nouveau président

Soucy-Brousseau démissionne, François Ouimet lui succède

Clément Trudel

LA PRÉSIDENTE de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), Mme Denise Soucy-Brousseau, a remis sa démission, hier.

Me François Ouimet, âgé de 31 ans, la remplacera. Représentant du district numéro 16, il devient le plus jeune président de l'histoire de la CECM.

Dans un bref texte d'acceptation de la charge qui venait de lui être confiée, le nouveau président a spécifié que le conseil des commissaires est « avant tout un conseil d'administration » et que tant au plan politique qu'administratif, il sera là pour que soient respectés l'esprit et la lettre de la Loi sur l'instruction publique.

Pour l'essentiel, Me Ouimet pro-

met de respecter les quatre points majeurs du programme électoral qui était celui du Rassemblement scolaire confessionnel, l'automne dernier : oeuvrer pour une éducation et une formation de qualité; promouvoir le français à l'école; offrir un complément à l'éducation qu'offrent des parents catholiques et renforcer l'imbrication des écoles aux quartiers.

Me Ouimet remplace la controversée présidente Denise Soucy-Brousseau qui a dit « s'incliner » et laisser sa place, tout en demeurant simple commissaire, parce qu'elle ne voulait d'aucune manière constituer un « obstacle à la bonne administration de la commission », la plus importante de toutes les commissions scolaires du Québec. La CECM aura en 1991-1992 un budget de fonctionne-

Voir page A-4 : CECM

Un deuxième médecin accoucheur suspendu à la Cité de la Santé

Isabelle Paré

LE COUPERET est tombé hier sur un deuxième médecin accoucheur de la Cité de la Santé qui, lui aussi, a décidé d'en appeler devant la Commission des affaires sociales pour pouvoir continuer à accoucher ses patientes.

Réuni mardi soir, le conseil d'administration de la Cité de la Santé de Laval a en effet décidé de retirer au Dr Michel Tardif ses privilèges en obstétrique pour une période de trois mois. Et ce, pour avoir effectué 312 accouchements, dépassant ainsi la limite de 275 accouchements que lui avait fixée la direction de l'hôpital.

Avant d'appliquer sa sanction, la direction a proposé au Dr Tardif de cesser d'effectuer des accouchements pendant les mois de juillet et d'août. Une proposition qu'a catégoriquement refusée le Dr Tardif, toujours résigné à accoucher ses patientes coûte que coûte et à demeurer solidaire de son collègue, le Dr Robert Perron, lui aussi suspendu depuis mai pour avoir dépassé ses quotas.

Joint hier, le Dr Tardif a dit déploré cette « tragi-comédie » qui pourrait empêcher jusqu'à 30 de ses patientes d'être accouchées par lui cet été. « Je déplore ce scénario mais

si tout ça peut faire en sorte qu'émerge l'embryon d'une pensée pour s'attaquer au noeud du problème, au moins ça aura servi à quelque chose », a-t-il dit.

D'ici là, ce dernier a déjà décidé de porter sa cause devant la Commission des affaires sociales pour obtenir le sursis des sanctions décrétées par le conseil d'administration de la Cité de la Santé.

Entretiens, si la même Commission, qui doit statuer sur la légalité de la politique des quotas d'accouchements instaurée par la Cité de la Santé, rend une décision favorable aux médecins, le Dr Tardif assure qu'il continuera de soigner ses patientes. « Si les cours nous donnent raison, je n'ai pas l'intention de plier devant ce type de bureaucratie et je me présenterai à l'hôpital. Sinon, je vais observer la loi », a-t-il confié hier.

Interrogé par l'opposition à l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Édouard Perron, a appuyé la décision du conseil d'administration de la Cité de la Santé, rappelant que ce conseil était parfaitement « autonome », et qu'au point de vue juridique, il relevait de la Commission des affaires sociales de résoudre l'imbrication juridique qui sévit à l'hôpital lavallois.

Voir page A-4 : Médecins

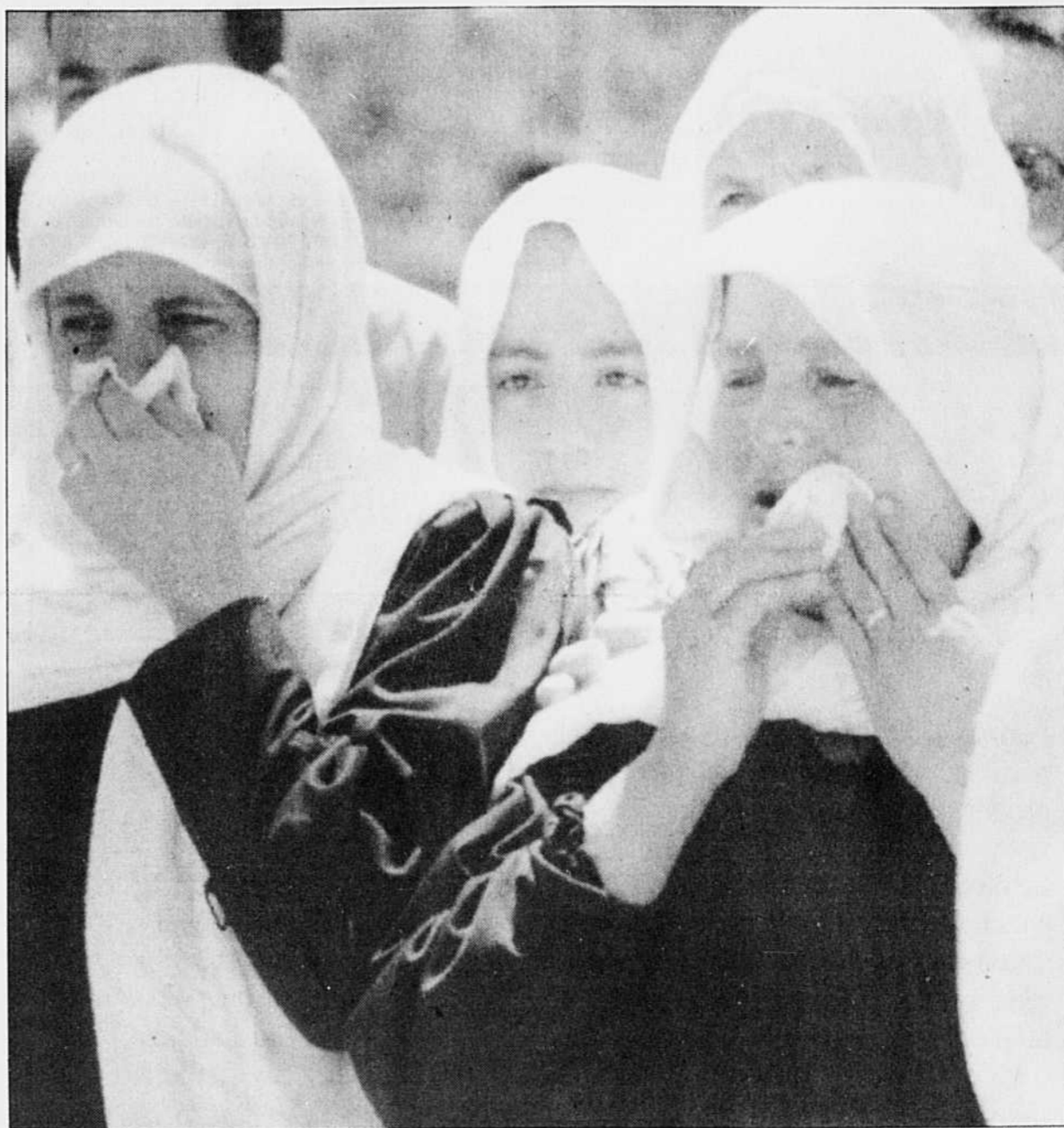


PHOTO AP

Pour éviter l'inévitable

Des proches d'un journaliste palestinien, Ahmad Abed Mustafa, 39 ans, condamné à mort au Koweït, manifestent devant l'ambassade koweïtienne à Amman, en Jordanie, dans l'espoir de pousser les autorités à surseoir à la sentence.

Me Serge Ménard dirigera un comité du PQ chargé d'étudier le passage à la souveraineté

Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

L'AVOCAT Serge Ménard a fait son entrée par la grande porte, hier au Parti québécois, aux côtés du chef Jacques Parizeau et du vice-président Bernard Landry.

Me Ménard avait deux nouvelles à annoncer : il sera candidat pour le Parti québécois, dans une circonscription qu'il n'a pas encore choisie.

L'autre nouvelle fait appel à son expertise d'avocat : il dirigera un comité qui étudiera la transition d'un Québec province à un Québec souverain.

Son comité, Me Ménard le voit composé de cinq à sept membres. Avec l'aide d'experts, il veillera à étudier les différents aspects de la

souveraineté : le statut des juges, les tribunaux, les lois, etc.

À la lumière du travail préliminaire qu'il a déjà effectué, Me Ménard soutient que « ce n'est pas si compliqué que ça arrive à l'indépendance sur le plan juridique ».

Essentiellement, il prône cette démarche : adopter au Québec toutes les lois fédérales. Les lois fédérales seraient ainsi incorporées au droit québécois, pour éviter qu'il y ait un vide juridique pendant la période de transition. Donc pas de bouleversements du Code criminel ou du Code civil.

Me Ménard ne voit pas non plus la nécessité de transformer le système de tribunaux. Il croit en un système à plusieurs paliers et envisage « très probablement » une Cour suprême du Québec.

Pour les juges, Me Ménard s'est fait rassurant : l'indépendance de la magistrature sera préservée, leur sécurité aussi. Mais personne ne sera forcé de demeurer au Québec.

Pour ce qui est de la Charte des droits, Me Ménard fait valoir que celle du Québec est déjà très généreuse. « Nous voulons continuer à être une société qui traitera le mieux ses minorités ».

Me Ménard n'a pas voulu se prononcer sur la durée de la période de transition. Selon lui, cette question est plutôt politique. « Ce n'est pas à moi de décider ».

Il n'a pas non plus d'échéance précise pour faire rapport. Il note simplement que le prochain congrès du Parti québécois est dans deux ans et qu'un référendum pourrait avoir lieu

Voir page A-4 : Ménard

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : l'optimisme est une disposition naturelle; il ne faut pas en faire une vertu.

Quand on se veut à la place des autres, c'est qu'on est incapable d'occuper la sienne.

Je me méfie de ces personnages qui ont du charisme. Ils ne sont pas convainquants, mais contagieux.

Un survol de l'histoire universelle permet de réduire les grands bouleversements à ce qu'ils sont : des ajustements.

Dieu qui voit tout doit être infiniment biaisé.

Ce que nous appelons « patates » chez l'oiseau, si inélegant quand il marche, n'est en fait que son train d'atterrissage.

On ne remarque pas assez qu'il y a des critiques injustement favorables.

ALBERT BRIE

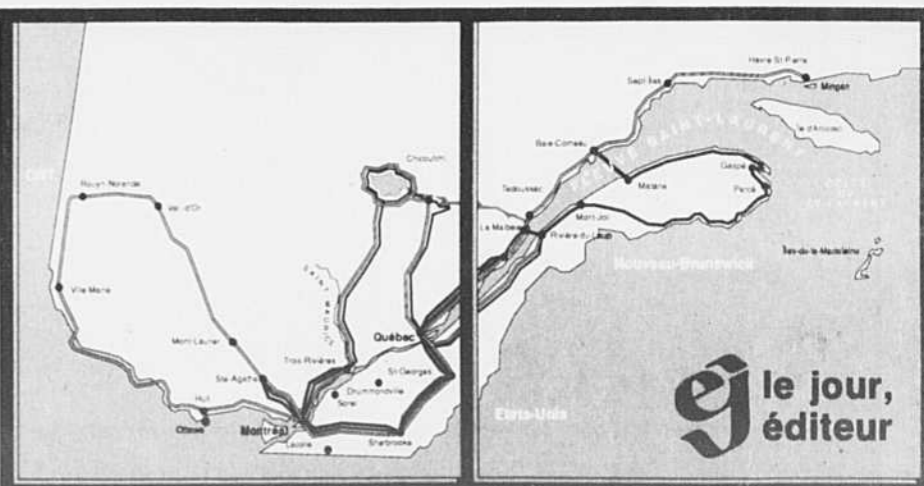


24,95 \$

Des idées de vacances sur mesure à la portée de tous!

52 WEEK-ENDS AU QUÉBEC

Vous disposez d'une journée, d'un long week-end ou d'une semaine de congé? Quel que soit le genre de vacances dont vous rêvez, André Bergeron vous apprendra comment passer des moments agréables et bien remplis.



le jour, éditeur

Une entente péquistes-libéraux débloque les nominations à la Commission des droits

Josée Bolleau

PÉQUISTES et libéraux ont finalement trouvé un terrain d'entente quant aux nominations à faire à la Commission des droits de la personne du Québec. Le nouveau président de l'organisme, son vice-président et ses neuf commissaires ont donc pu être désignés hier par l'Assemblée nationale.

Comme LE DEVOIR l'avait annoncé la semaine dernière, Me Yves Lafontaine accède à la présidence de la CDPQ, en remplacement de Me Jacques Lachapelle, dont le mandat était échu depuis un an et demi et qui devient pour sa part juge à la Cour du Québec. Me Lafontaine était jusqu'à récemment président de la

Commission des services juridiques, qui chapeaute l'aide juridique au Québec. Sa candidature faisait l'unanimité des deux principaux partis.

La vice-présidence posait plus de problèmes, mais le Parti québécois a finalement accepté que le poste soit octroyé à M. Nicolas de Kovachich, présenté comme consultant mais qui a travaillé dans le secteur des banques et qui est un militant libéral. Inconnu du milieu des droits de la personne, sa candidature soulevait le scepticisme au PQ.

Celui-ci a cependant approuvé hier cette nomination, obtenant en échange deux concessions auxquelles il tenait beaucoup : que le mandat des commissaires nommés reste de trois ans, plutôt que d'être élargi à cinq ans comme le souhaitait le gou-

vernement libéral, et que l'ancien député péquiste Claude Fillion siège à la CDPQ.

M. Fillion avait présidé en 1988 la Commission parlementaire des institutions qui devait recommander des changements majeurs dans le fonctionnement de la CDPQ et la création d'un Tribunal des droits de la personne, entré en fonction en décembre dernier.

Si la candidature de M. Fillion, avocat de profession, a emporté l'adhésion des libéraux, elle s'est toutefois butée hier à l'opposition de trois des quatre députés du Parti Égalité, MM. Libman, Atkinson et Cameron. Le député Richard Holden ne s'est pas joint à ses collègues dans cette démarche. C'est la première fois depuis sa création en 1975 que les

membres de la CDPQ ne sont pas désignés à l'unanimité.

On n'enregistrait toutefois aucune dissension pour les autres nominations, soient les nouveaux commissaires Henri Massé, de la FTQ ; Fo Niemi, directeur du CRARR (Centre de recherche-action sur les relations raciales) ; Me Colleen Sheppard, de la faculté de droit de l'Université McGill ; M. Sébastien Allard, administrateur.

Le mandat des commissaires suivants a finalement été renouvelé : M. Georges Carrier, retraité ; Mme Bibiane Courtois, infirmière en santé communautaire ; Me Nicole Duplé, de la faculté de droit de l'Université Laval ; Mme Geneviève Hector, consultante en développement international.

L'Assemblée nationale vote une loi contestée sur la dépollution industrielle

Louis-Gilles Francoeur

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté hier le projet de loi 143 sur la dépollution industrielle au moment même où le Centre québécois de droit environnemental (CQDE) réclamait son retrait parce qu'il instituerait, à son avis, un régime de normes particulières que le gouvernement pourra édicter de façon discrétionnaire.

La loi 143 modifie le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) de façon à permettre, selon le ministre, M. Pierre Paradis, une réduction de 75 % des rejets industriels des 600 principaux pollueurs d'ici l'an 2000. Les premiers secteurs visés seront les pâtes et papiers, les mines, la métallurgie, les raffineries de pétrole, la chimie et la galvanoplastie.

Pour les juristes en droit environnemental regroupés dans le CQDE, la loi 143 amendée pour la troisième fois la Loi de l'environnement à son chapitre sur la dépollution industrielle. Les derniers amendements de 1988 ne sont jamais entrés en vigueur. Il aurait mieux valu, selon le Centre, faire l'essai de ce régime au lieu de l'émettre avant même de l'avoir testé car il est au moins conforme aux principes fondamentaux de la Loi de l'environnement.

Cette loi, selon les juristes du centre, est « la plus importante atteinte aux droits environnementaux du public depuis leur reconnaissance » en 1978 dans la Loi de l'environnement. Avec l'ajout de régimes distincts selon les clientèles, la Loi de l'Environnement a perdu son caractère de loi cadre et la loi 143 en constitue la plus importante entorse, à leur avis.

Ce « projet » de loi, expliquait le CQDE dans son mémoire à M. Paradis, interdira aux entreprises de rejeter tout contaminant lorsque le ministre refusera de leur remettre une « attestation d'assainissement » ou un « permis de polluer », comme on le dit sans euphémisme aux États-Unis.

Ainsi libellé, expliquent les avocats, la loi autorise les pollueurs à tout faire... tant que le ministre ne leur a rien refusé ! Mais pire, disent-ils, le ministre évitera aux pollueurs le couperet du plus puissant article de la loi, l'article 20, dès qu'ils déposeront une demande d'attestation. Ce parapluie juridique leur est alors offert même s'ils continuent, en réalité, de polluer.

L'article 20 de la Loi de l'environnement interdit le rejet de tout contaminant « susceptible » de nuire à l'environnement même si celui qui émet se conforme aux normes.

La loi 143, explique le Centre de droit environnemental, retire aux citoyens cette protection souvent assimilée à une « charte de l'environnement » en accordant une immunité totale aux pollueurs industriels dès qu'ils respectent les normes définies à leur attestation, ce qui ne les force pas à respecter obligatoirement les autres normes en vigueur ou à contrôler tous les contaminants susceptibles, par ailleurs, de porter atteinte à la santé des citoyens ou à la qualité de l'environnement.

Selon le Centre, le ministre se trompe quand il prétend que les exigences des attestations s'ajoutent aux lois et règlements en vigueur, ce que répétait hier M. Paradis. Le régime du PRRI est par définition un régime d'exception, disent-ils, qui aura préséance — tout en les remplaçant — sur les dispositions générales de la loi, qui s'appliqueront aux individus et aux petites entreprises.

Les juristes dénoncent le fait que le ministre s'est fait accorder le pouvoir de suspendre l'adoption des normes en vigueur sous le prétexte d'imposer un « programme correcteur » à une entreprise, ce qui équivaudra à légaliser sa pollution en échange d'une éventuelle conformité aux normes. Ce régime de « deux poids, deux mesures » entre les entreprises est peut-être même contraire aux chartes en vertu du principe de l'égalité de tous devant la loi, commentent les avocats.

Encouragé par son état de santé, Bourassa prépare une tournée pour calmer les critiques

Robert Lefebvre

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa se dit encouragé par l'évolution de son état de santé.

« Les derniers rapports que j'ai reçus étaient encourageants », a indiqué le premier ministre dans une entrevue qu'il accordait mardi.

Après avoir subi l'ablation d'un mélanome au bas du dos l'automne dernier dans un hôpital de Washington, M. Bourassa a été tenu au repos pendant plusieurs semaines. Il n'a repris ses activités régulières qu'en janvier et il doit se soumettre depuis à un suivi médical à tous les trois ou quatre mois. Il est traité à Montréal par un dermatologue.

Le teint est beaucoup plus pâle, mais il rappelle qu'il doit se tenir éloigné des rayons du soleil, sur l'avertissement de ses médecins.

M. Bourassa avait l'habitude de travailler pendant de longues heures au soleil, sur la terrasse aménagée sur le toit de son bureau de la Grande-Allée, à Québec. « À ce temps-ci, l'an dernier, j'avais un teint bronzé, mais là je dois être prudent avec le soleil. Je prends maintenant moins de soleil. »

Il dit avoir gagné un peu de poids. « Je n'ai plus de place », dit-il en étirant sa ceinture.

M. Bourassa regrette d'avoir attendu pour se faire opérer et il n'hésite pas aujourd'hui à conseiller à tout le monde de réagir promptement à l'apparition d'une anomalie sur la peau. « Si j'avais fait enlever cela au tout début, je pense que ça aurait été moins compliqué. Mais, répondez-moi, tous les résultats que j'ai à date sont encourageants. »

Par ailleurs, pour apaiser les frustrations causées par certaines réformes de son gouvernement, le pre-

mier ministre projette de faire une tournée des régions cet automne.

Pris depuis un an par le dossier constitutionnel, par la crise amérindienne et par des problèmes de santé, M. Bourassa a dû réduire passablement le nombre de ses sorties.

Il est conscient que certaines mesures et réformes de son gouvernement, entre autres le gel du salaire des fonctionnaires et la réforme de la fiscalité municipale, ont pu causer un certain mécontentement dans la population.

Ses députés lui font part régulièrement de la situation et plusieurs d'entre eux le lui expriment sur un ton de profonde déception.

« On comprend l'amertume qui s'est développée chez les députés et une tournée de M. Bourassa permettrait d'expliquer et de justifier certaines actions du gouvernement », observe pour sa part son attachée de presse, Mme Sylvie Godin.

Dans son édition d'hier, le chroniqueur parlementaire du *Journal de Québec* et du *Journal de Montréal* fait état d'un profond malaise au sein du caucus libéral et de son cabinet.

On y lit notamment que M. Bourassa et son entourage ne contrôlent plus rien, qu'ils n'écoutent plus les députés et que le gouvernement a perdu toute crédibilité. Plusieurs députés libéraux croiraient même que M. Bourassa ne terminera pas son mandat et qu'il abandonnera ses fonctions dans les prochains mois.

M. Bourassa soutient quant à lui qu'il fait tout en son possible pour répondre directement ou par personne interposée à chacun des députés qui s'adresse à lui et qu'il reste bien « connecté » à la réalité québécoise.

Au sujet de son avenir politique, il observe qu'il prend les mandats un à la fois et qu'il attendra la fin du présent mandat pour annoncer s'il en sollicitera ou non un autre.

Canadiens et Canadiennes,

Permettez-moi de répondre aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont participé à la récente campagne du Conseil Canadien des fabricants des produits du tabac.

Le tabac tue chaque année plus de 35 000 de nos concitoyens et concitoyennes. Il s'agit de la principale cause des maladies cardiorespiratoires pouvant être évitée. Les nouveaux utilisateurs de produits du tabac sont essentiellement des adolescents. L'augmentation récente de la taxe d'accise sur le tabac devrait réduire de 100 000 le nombre d'adolescents qui fument et prévenir 25 000 morts prématurés chez ces derniers.

L'appui marqué pour cette nouvelle taxe et d'autres mesures visant à réduire le tabagisme que les groupes de protection de la santé ainsi que de nombreux non-fumeurs et anciens fumeurs témoignent, m'encourage énormément. L'appui pour la taxe s'accroît au fur et à mesure que la population comprendra qu'il s'agit d'une mesure favorisant la santé publique.

Le Canada est un chef de file dans la lutte contre le tabagisme. Nous avons grandement réduit le taux de tabagisme grâce à des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, à la limitation de la publicité sur le tabac, à l'interdiction de fumer dans les avions et les édifices gouvernementaux, à l'impression de mises en garde sur les paquets de cigarettes, à l'augmentation des taxes sur le tabac et à l'assistance offerte aux tabaculteurs pour qu'ils convertissent leurs terres en d'autres cultures.

Le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'encourager tout le monde à adopter de saines habitudes. Nous espérons que la génération de l'an 2000 sera non-fumeuse.

Veillez agréer, Canadiennes et Canadiens, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Benoît Bouchard
Ministre
Santé nationale et Bien-être social

En coopération avec les organismes suivants :
Association médicale canadienne
Société canadienne du cancer
Fondation des maladies du cœur du Canada
Association pulmonaire du Canada
Association canadienne de santé publique
Association des infirmières et infirmiers du Canada
Conseil canadien sur le tabagisme et la santé
Médecins pour un Canada sans fumée
Association pour les droits des non-fumeurs

Fumer, c'est fini!

Canada

Le prix de la Banque Royale à Jean Vanier

LE PRIX de la Banque Royale, attribué à un Canadien ou une réalisatrice canadienne afin de rendre hommage à une personne qui a contribué de façon importante au bien-être de l'humanité et servi le bien commun, vient d'être accordé à Jean Vanier, fondateur de l'Arche.

Le prix, accordé pour la 25e année consécutive, consiste en une bourse de 100 000 \$.

Il est décerné à M. Vanier en hommage au quart de siècle qu'il a consacré aux personnes handicapées du monde entier.

Jean Vanier, fils de l'ancien gouverneur général du Canada Georges

Vanier, est né en septembre 1928, et en 1964 il quittait le Canada pour s'établir en France. Il invitait alors des personnes atteintes de déficience mentale à vivre avec lui dans une maison du village de Trosly-Breuil, au nord-est de Paris, baptisant cette maison l'Arche. Au fil des ans cette première Arche a donné naissance à 95 communautés dans 22 pays, travaillant à l'épanouissement des handicapés mentaux.

M. Vanier est également cofondateur du mouvement Foi et Lumière, qui regroupe 800 communautés dans 50 pays.



Vente
de nos collections de vêtements
Printemps & été

de 30% à 50%

1007-1017, RUE LAURIER OUEST - OUTREMONT — TÉL.: 274-2442



POUR HONDA

VOIR LE # 1 AU PAYS!
SANS GAMIQUE

À MONTRÉAL À LAVAL

sigi
1110, rue BLEURY
879-1550

HONDA ROSE
266, boul. LABELLE
625-1953



Yves Phaneuf PHOTO CP

Meurtre d'un policier avec son propre revolver

Le président de la Fraternité réclame un sommet sur la sécurité publique au Québec

d'après la Presse Canadienne

LE PRÉSIDENT de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Yves Prud'homme, réclame la tenue d'un sommet sur la sécurité publique au Québec, à la suite du décès d'un policier de la CUM abattu en devoir hier à Montréal.

L'agent Yves Phaneuf, 25 ans, a été mortellement blessé d'un coup de feu à la tête à la suite d'une altercation avec un cycliste qu'il venait d'intercepter, vers 4 h hier matin, à Verdun, en banlieue de Montréal.

Il a succombé à ses blessures 90 minutes plus tard à l'hôpital.

L'agent Phaneuf avait joint le service de police de la CUM il y a deux ans après avoir commencé sa carrière comme policier-pompier à Terreboune.

Selon les premières constatations, l'agresseur a réussi à s'emparer de l'arme de service du policier avant de l'abattre.

L'individu a ensuite pris la fuite à pied, abandonnant sa bicyclette sur les lieux. Le suspect est âgé d'une trentaine d'années.

Il est temps de faire le point sur la sécurité publique dans l'ensemble, d'identifier les priorités, de prendre

des décisions et de développer des stratégies à court, moyen et long terme», a déclaré M. Prud'homme.

Il a révélé avoir déjà fait des approches auprès du ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, et compte le rencontrer bientôt pour aborder cette question.

« Au lieu de s'équiper de systèmes d'alarme et de subir les hausses des primes d'assurances résultant de la hausse de la criminalité, les citoyens auraient tout intérêt à investir davantage dans la sécurité publique », a souligné M. Prud'homme.

Sans compter les effets du crack

et des stupéfiants sur la santé des gens et des coûts qui en résultent, a-t-il ajouté, tout en soulignant que la situation se détériorait et pourrait éventuellement ressembler à ce que l'on vit dans certains États américains.

Selon M. Prud'homme, la mort de l'agent Phaneuf pourrait également relancer le débat sur la présence de deux policiers par voiture en tout temps lors du travail de nuit.

Il estime que la direction du service a élargi l'interprétation de l'article de la convention collective concernant le travail de surveillance

préventive des bâtiments de la Ville de Montréal.

Ces bâtiments font l'objet d'une surveillance particulière, en raison du conflit des cols bleus.

Les policiers qui font de la patrouille préventive à un seul homme n'ont pas à répondre aux appels, cette tâche étant confiée aux voitures à deux patrouilleurs.

M. Prud'homme estime cependant que l'on pourrait amoindrir les risques en permettant aux policiers affectés à la patrouille préventive d'utiliser des voitures banalisées au lieu de voitures de patrouille identifiées.

Le rôle du gouvernement durant la crise mohawk a profondément déprimé la SQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec a nué aux opérations policières durant la crise amérindienne, affirmant 94 % des policiers de la Sûreté du Québec en réponse à un sondage réalisé en novembre, dont les résultats ont été dévoilés hier.

Le sondage démontre que la crise a eu des séquelles sérieuses sur le moral des policiers. Leur taux de confiance envers leur propre employeur a diminué de 20 % à la suite de cette crise. 85 % des policiers interrogés estiment en outre mauvaise ou très mauvaise la capacité de la SQ de faire appliquer la loi dans les réserves indiennes.

Le degré de confiance des policiers envers le gouvernement est passé de 71 % avant la crise à 27 % après, de 85 à 54 % envers l'état-major et envers les officiers de la Sûreté du Québec. Le tiers d'entre eux estiment n'avoir reçu aucun encouragement de leurs supérieurs durant la crise de l'été dernier. Seulement 12 % se sont sentis appuyés par le gouvernement durant les opérations.

Les trois quarts des policiers interrogés affirment que la crise aurait été plus courte si le gouvernement avait laissé carte blanche à la SQ. 60 % d'entre eux admettent ce-

pendant que l'armée est plus efficace que la police pour résoudre ce genre de situation. Tandis que seulement 36 % croient que la négociation peut venir à bout de toutes les crises.

Les résultats du sondage ont été rendus publics par le député péquiste de Joliette, M. Guy Chevrette. Ce dernier a dû avoir recours aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics pour obtenir une copie du sondage auprès du ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan.

Ces résultats dénotent un « malaise profond » au sein de la SQ, une « crise de confiance », déplore M. Chevrette. Une opinion que refuse de partager le ministre : « Pendant la crise, la conduite du gouvernement était mal comprise de plusieurs policiers, dit-il en Chambre. Mais à mesure qu'on a pu apprécier les résultats de l'attitude du gouvernement, l'opinion elle-même a changé de direction au cours des derniers mois. Je peux vous assurer que même chez les policiers, on se rend compte beaucoup plus aujourd'hui que la retenue, la modération, le sang-froid et la dignité dont a fait montre le gouvernement pendant cette crise étaient de bien meilleures orientations que les conseils qu'avait donnés à l'époque le chef de l'opposition » (M. Parizeau avait dit qu'il aurait

fallu vite « rentrer dedans » pour mater les Warriors qui bloquaient le pont Mercier).

Le ministre a par ailleurs annoncé hier qu'il ne pourrait rendre public dans un avenir prévisible le rapport interne de la Sûreté du Québec sur cet épisode dont il avait promis la publication avant l'été. Le ministre ne veut pas que la publication de ce rapport n'interfère dans l'enquête publique que mènera le coroner ad hoc Guy Gilbert sur les circonstances entourant le décès du caporal Marcel Lemay lors de l'assaut raté du 11 juillet à Oka. Ni dans les travaux du comité de discipline de la SQ devant qui comparaitront 39 officiers et agents du corps policier qui doivent faire face à plusieurs chefs d'accusation en rapport avec leurs agissements à cette époque.

En novembre, soit seulement quelques semaines après le dénouement de la crise, les policiers estimaient que le gouvernement a nué aux opérations de la Sûreté (94 %), à l'exercice des pouvoirs de la SQ (93 %), à la réalisation de sa mission (91 %), à la limitation de la circulation des biens, vivres et personnes sur les territoires touchés (86 %), au maintien de la paix sociale (70 %), au dénouement de la crise (71 %) et a manqué à son devoir de bien informer la population (77 %).



PHOTO ANDRÉ PICHETTE

Le Québec doit déboursier 93 millions \$ pour implanter TVQ et TPS

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec déboursera 93 millions \$ pour l'implantation de la réforme des taxes à la consommation du Québec et pour l'administration par le ministre du Revenu de la taxe fédérale sur les produits et services d'ici au 31 mars 1992.

Le conseil des ministres a en effet approuvé une dépense de 84,3 millions \$ pour l'année financière 1991-92 par décret le 22 mai dernier. Il avait déjà donné son aval à un déboursé de 8,6 millions \$ le 13 février pour la période couvrant les trois premiers mois de l'année 1991.

Cette somme couvrira l'ensemble des frais additionnels encourus par le ministère du Revenu (salaires, équipement, locaux...) pour faire face à l'augmentation du volume de travail.

Le gouvernement fédéral lui remboursera une partie de cette somme pour couvrir les frais d'administration de sa propre taxe, conformément au protocole d'entente signé entre les deux gouvernements.

Depuis le 1er janvier 1991, la taxe de vente du Québec (TVQ) de 8 % s'applique à tous les biens, sauf la nourriture, les médicaments et les livres, en sus de la TPS fédérale de 7 %.

La TVQ s'appliquera également aux services dès le 1er janvier 1992, date à laquelle le ministère du Revenu du Québec prendra à sa charge l'administration de la taxe fédérale.

Contrairement à une promesse faite le 30 août 1989, lorsque le ministre des Finances M. Gérard D. Levesque avait annoncé cette réforme des taxes à la consommation, le taux de la TVQ demeurera à 8 % au 1er janvier. En principe, il devait être réduit à 7 %.

Le progrès du français n'enchanté pas le PQ

de notre bureau de Québec

LE PARTI québécois ne partage pas l'enthousiasme manifesté par le ministre responsable de la Loi 101, M. Claude Ryan, sur les progrès du français au Québec. Au contraire, « dans plusieurs secteurs d'activité, des progrès importants restent encore à faire, même après 13 ans d'application de la Loi 101 », soutient la porte-parole péquiste en cette matière, Mme Jeanne Blackburn.

Par exemple, l'augmentation du nombre d'entreprises à propriété francophone, écrit le député de Chicoutimi dans un communiqué publié hier, ne doit pas faire oublier que 51 % seulement de la main-d'œuvre

des entreprises privées du Montréal métropolitain travaille généralement en français, comme le montre l'enquête récente du Conseil de la langue française sur l'usage du français au travail.

Selon cette enquête, la professionnalisation de la main-d'œuvre entraîne une régression de l'usage du français, rappelle Mme Blackburn. Si 66 % des ouvriers travaillent généralement en français, ce n'est le cas que pour 36 % des administrateurs et 37 % des professionnels. Dans la région métropolitaine de Montréal, les manuels d'utilisation des appareils informatiques sont en français dans 26,5 % des cas seule-

ment, la situation s'étant détériorée depuis 1986.

Mme Blackburn s'inquiète également de constater qu'à peine 32,4 % des grandes entreprises à forte utilisation technologique possèdent un certificat de francisation; que 60 % des élèves allophones s'inscrivent encore dans des collèges où l'enseignement est en langue anglaise; que les projections de films ne soient en français dans l'ensemble du Québec que dans moins de 60 % des cas.

Elle presse le gouvernement de « cerner les domaines névralgiques où il est urgent d'agir pour renverser la tendance au piétinement sinon au recul du français ».

La SQ refuse de prévenir de leurs droits les jeunes drogués interrogés dans les écoles

Clément Trudel

LA SÛRETÉ du Québec « ne peut pas accepter la décision » et « doit en conséquence refuser de se conformer » à la recommandation de la Commission de protection des droits de la jeunesse : que les policiers, dans leurs activités de lutte contre la drogue, préviennent de leurs droits les adolescents qu'ils interrogent dans les écoles secondaires.

La Commission avait rendu une décision en septembre 1990, décision qui ne fut connue qu'au moment où la SQ, le 7 février 1991, fit appel à la Commission qui maintint en tous points la position originelle.

La SQ a avisé hier par lettre la Commission de protection des droits de la jeunesse de cette prise de position. Il y avait eu, par décision de la SQ, suspension provisoire, en milieu scolaire, du programme de lutte contre la drogue, pour étude plus approfondie du différend quant à l'obligation où serait la SQ de traiter un suspect adolescent comme tout autre justiciable pouvant être traduit devant un tribunal.

Un porte-parole de la Commission a confirmé l'existence de cette lettre de la SQ, ajoutant que les membres de la commission allaient « décider des actions ultérieures » dans un laps de temps qu'il n'était pas en mesure de préciser. « Nos relations avec la SQ sont excellentes; la question est très importante », affirme ce porte-parole qui rappelle le contexte d'étudiants convoqués à des entrevues. « Ces étudiants que l'on soupçonne vraisemblablement d'être acheteurs ou revendeurs de drogues pourraient alors avouer une participation à une infraction ou s'incriminer ». Tel est le contexte de la recommandation faite par la Commission à la SQ, priée d'appliquer l'article 56 de la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'interprétation donnée par la SQ à cet article 56, selon le communiqué émis par son service des affaires publiques, est que l'article 56 « constitue une règle d'admissibilité des dé-

clarations extrajudiciaires des adolescents et non un droit constitutionnel de la nature de ceux prévus par la Charte ».

La SQ déclare que « l'affirmation de la Sûreté du Québec sur le point en litige est supportée de façon unanime par les auteurs et les tribunaux ». La SQ va même jusqu'à estimer que la décision de la Commission « affecte sérieusement la crédibilité qui lui est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission » et que, si elle était retenue, cela « équivaldrait à laisser libre cours à une surenchère des contestations en matière des droits des adolescents dans tous les domaines ».

Les plaintes originelles sur lesquelles a enquêté la Commission remontent à deux ans; elles provenaient d'organismes se portant à la

défense d'élèves du secondaire dans des écoles de Plessisville, de Drummondville et de Victoriaville.

En février dernier, un porte-parole du Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Martin Viau, disait savoir que la SQ pouvait séjourner jusqu'à deux semaines dans une même école pour « constituer une liste de suspects », ou tenter d'épingler des coupables. Quant à la Commission de protection des droits de la jeunesse, elle a sans cesse rappelé qu'elle ne mettait pas en doute le bien-fondé du programme de la SQ contre la consommation ou le trafic de stupéfiants en milieu scolaire. Milieu que la SQ estime privilégié pour l'éclosion du « commerce illicite » qui profite, en l'occurrence, de cette « clientèle vulnérable » que sont les étudiants du niveau secondaire.

diffusion
stephanie bis

Super vente de liquidation

Jusqu'à **50%** de réduction sur toute notre collection printemps été 1991

Choix exclusif de maillots de bain

Nous payons les 2 taxes

1110, rue Laurier ouest 270-7797
2030, rue Crescent 844-0063

nouvel arrivage de vêtements plein d'été

Encore plus chaud !

Un spectaculaire incendie a détruit un entrepôt de la compagnie Consumers Glass, hier, à Ville St-Pierre, en banlieue de Montréal. Le feu, dont la cause est inconnue, a éclaté vers 9 h 30, mais ce n'est qu'au début de l'après-midi que les pompiers de St-Pierre et de plusieurs municipalités voisines ont réussi à le maîtriser. L'entrepôt contenait des bouteilles et des emballages de carton. Au plus fort de l'incendie, une épaisse colonne de fumée noire était visible à des kilomètres à la ronde.

JUSQU'À

50%

LA GRANDE, GRANDE QUALITÉ CORNEMUSE... À PETITS, PETITS PRIX!

DE RABAIS

L'été, c'est fait pour s'amuser. Pas pour se ruiner! C'est pourquoi la maison Cornemuse vous propose son grand soldes estival. Profitez de rabais surprenants sur tous les vêtements d'été, pour hommes et femmes, en magasin: nouveautés, vêtements de golf et grande, marques telles que Geiger, Gieswein, Ralph Lauren, J.J. Farmer, Woolrich, Timberland...

CORNEMUSE

PLACE BELLE-COUR-SAINTE-FOY RUE LAURIER-OUTREMONT



PHOTO STUDIO FLAGEOL

Trois-Rivières répond à l'appel du DEVOIR

La série de soirées-bénéfice que tient LE DEVOIR en région s'est poursuivie mardi soir en Mauricie alors que 250 lecteurs et amis du quotidien de la rue du Saint-Sacrement sont venus manifester leur solidarité à sa directrice, Mme Lise Bissonnette, ainsi qu'au président de son conseil d'administration, M. Guy Coulombe, et au président de la Fondation des amis du DEVOIR, M. Marcel Couture. Les participants à la soirée qui a eu lieu à Trois-Rivières venaient de tous les horizons : des établissements d'enseignement, du réseau de la santé et des services sociaux, des affaires, de la culture, de la politique, du syndicalisme, de l'Église et des médias. Mme Bissonnette qui est ici en compagnie des patrons d'honneur de la soirée, M. Jacques Parent, directeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. André Aubry, président de l'Association des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec, et M. Yves Duhaime, président de DURA, a présenté aux convives des réflexions sur les problèmes de la société québécoise et sur les dilemmes de la presse au Québec. Cette série de soirées-bénéfice qui vise à aider LE DEVOIR à surmonter ses difficultés financières reprendra à l'automne.

Parizeau promet aux élus municipaux d'abolir la loi 145

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Aussitôt porté au pouvoir, dans environ deux ans, un gouvernement du Parti québécois abolira la Loi 145 sur la fiscalité municipale.

C'est l'engagement qu'a pris hier le chef de l'opposition officielle Jacques Parizeau lors d'une conférence de presse tenue en compagnie de MM. Ralph Mercier et Roger Nicolet, présidents respectifs de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), à quelques heures de l'adoption définitive du projet de loi.

Au début de la semaine, le ministre des Affaires municipales Claude Ryan a utilisé la guilottine pour mettre un terme aux travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi article par article, et ce, avant même que la majorité des 322 articles n'ait été étudiée.

Au moment du bâillon, seulement 73 articles avaient été adoptés, 43 avaient été amendés et 53 autres examinés.

Au lendemain de cette procédure de clôture, 99 nouveaux amende-

ments ont été déposés et seront adoptés sans autre forme de débat.

« Puisque le bâillon nous a été imposé sur la Loi 145, a déclaré M. Parizeau, puisque nous n'avons plus les possibilités de poursuivre l'examen de ce projet de réforme de la fiscalité qui a provoqué l'opposition et des réactions très fortes et persistantes de l'UMQ et de l'UMRCQ... j'ai pensé qu'il serait correct de ma part et important pour l'avenir que je prenne l'engagement suivant : lorsque le PQ prendra le pouvoir, nous retirerons la Loi 145. »

Le projet de loi une fois retiré, a ajouté le chef péquiste, toute la question de la réforme de la fiscalité municipale ou de la décentralisation sera négociée « avec le monde municipal comme il se doit ».

« Nous enverrons toutes ces matières là où elles doivent être réglées, c'est-à-dire à la table Québec-municipalités », a promis M. Parizeau.

Le chef de l'opposition a expliqué qu'il prenait cet engagement parce que le climat actuel de méfiance qui prévaut entre Québec et les administrations locales est tout à fait malsain et préjudiciable aux intérêts de tous les contribuables québécois.

M. Parizeau a rappelé qu'en 1979, le gouvernement du Parti québécois,

après de longues discussions, s'était entendu avec ses partenaires municipaux « pour aller de l'avant avec la réforme de la fiscalité municipale ».

Selon le chef de l'opposition, même imparfaite ou incomplète, la réforme « grandement appréciée par les municipalités » qui a suivi ces négociations aura conduit à dix ans de bonnes relations entre Québec et les municipalités.

« D'un seul coup, le gouvernement libéral sera venu compromettre le partenariat constructif Québec-municipalités », a conclu M. Parizeau.

MM. Mercier et Nicolet ont favorablement accueilli l'engagement du chef péquiste.

« L'UMQ se réjouit de l'engagement du PQ à bâtir une véritable décentralisation », a indiqué M. Mercier.

« Il ne faudra pas s'étonner de voir, au cours des prochains mois, a pour sa part souligné M. Nicolet, une intensification des moyens mis en oeuvre pour combattre le gouvernement et ses politiques... Le gouvernement libéral peut s'attendre à une importante résistance dans le Québec des régions. Les municipalités auront la mémoire longue et les députés qui demanderont leur appui recevront sans doute un accueil des plus froids. »

« apporte une expérience et une flexibilité qui ont fait de lui, parmi ses collègues, une sorte d'inspirateur ».

Me Ménard est très certainement destiné à occuper une place importante au sein du Parti québécois. Lui-même, dans son discours, a laissé échapper : « Si jamais j'ai à diriger le ministère de la Justice... »

Interrogé sur cette éventualité, M. Parizeau n'a pas voulu s'avancer, si ce n'est pour dire : « Si je destinais Me Ménard à l'agriculture, on ne tiendrait pas la conférence qu'on tient aujourd'hui ».

Quant à la candidature de Me Ménard, il ignore encore dans quelle circonscription il se présentera. Il habite la cossue banlieue de Saint-Lambert, sur la rive sud de Montréal, dans la circonscription de Laporte.

Si son engagement actif en politique a lieu maintenant, c'est parce qu'il se sent prêt maintenant. À l'aube de la cinquantaine, dit-il, c'est le temps ou jamais de réorienter sa carrière.

Me Ménard est surtout connu comme criminaliste. Il a notamment défendu le policier Allan Gosset, ainsi que plusieurs journalistes, dans diverses causes.

M. Parizeau a laissé entendre que Me Ménard n'est pas le seul candidat de prestige intéressé au Parti québécois.

« Est-ce que, à l'heure actuelle, je reçois des offres de candidatures prestigieuses ? La réponse est oui. Les conversations que j'ai eues avec un certain nombre de personnes de premier plan dans notre société m'enchantent. »

M. Parizeau « compte bien » présenter une équipe d'une force comparable à celle de 1976. « Tous les signes que j'ai, à l'heure actuelle, et les conversations que j'ai eues avec un certain nombre de personnes me portent à croire que ce sera le cas. »

◆ Eltsine

pour l'autre ».

Plusieurs parlementaires, dont les sénateurs républicains John Warner (Virginie) et Connie Mack (Floride), se sont déclarés encouragés par les propos du président-élu sur la nécessité de réduire le budget militaire de l'URSS ou sur la perspective d'un arrêt de l'aide de Moscou à Cuba.

M. Eltsine a pris un bain de foule dans l'après-midi d'hier en se rendant au Lincoln Memorial, un des lieux les plus fréquentés par les touristes dans la capitale. Souriant et détendu, il a donné nombre de poignées de main, embrassé une gamine de trois ans et agité les bras en signe de victoire.

Sa visite n'a cependant pas jusqu'à présent soulevé un enthousiasme comparable à la « Gorbymania » qui s'était emparée de Washington lors du sommet Reagan-Gorbachev de décembre 1987.

◆ Médecins

Le ministre Côté a toutefois fait part de son intention d'annoncer demain des mesures pour soulager l'engorgement du service d'obstétrique de la Cité de la Santé.

Ces mesures, a indiqué hier le Dr Alban Perrier, directeur des services professionnels de l'hôpital Lavoisier, résideraient dans la conclusion d'ententes avec les hôpitaux de Le Gardeur et de Saint-Jérôme pour permettre aux médecins accoucheurs de la Cité de la Santé d'y accoucher leurs patientes. Des ententes semblables existent déjà avec les hôpi-

taux Notre-Dame et Santa Cabrini, de Montréal.

Il ne s'agit pas de transférer des patientes, a souligné le Dr Perrier, mais bien de répartir dans d'autres hôpitaux les femmes enceintes qui le veulent bien.

« C'est excessivement pénible d'imposer ces sanctions, mais il faut reconnaître les médecins qui, eux, acceptent majoritairement de respecter les quotas », a fait valoir hier le Dr Alban, à propos de la suspension du Dr Tardif.

Ce dernier a admis que les médecins des autres départements de l'hôpital avaient exercé d'intenses pressions sur le conseil d'administration de la Cité de la Santé pour que l'hôpital s'écartere auprès des médecins accoucheurs récalcitrants.

« Ça fait un an et demi que les médecins sont au courant des quotas et ce sont eux qui concluent une entente avec la patiente enceinte. Ils sont pleinement au courant des aléas qu'ils font courir à ces femmes en risquant de dépasser leurs limites », a défendu le Dr Alban.

Les médecins du service d'obstétrique-gynécologie ne sont qu'une quarantaine de quelque 300 médecins qui travaillent à la Cité de la Santé. Mais leurs patientes occupent près de 60 lits sur 311 en raison de la forte natalité qui prévaut dans la région lavalloise. Une situation qui n'est pas sans excéder les autres médecins.

Le Dr Tardif, lui, soutient qu'il ne peut refuser de traiter une patiente qui a le droit d'être soignée par le médecin et l'hôpital de son choix. « Ce serait aller contre mon serment et mon devoir de médecin », rétorque-t-il.

« Tout ce que j'espère, a-t-il conclu, c'est qu'on va arrêter cette petite guerre pour vouloir boucler son budget à tout prix, et plutôt regarder quels sont les problèmes globaux qui causent cette situation. »

◆ CECM

ment de l'ordre de 579 millions \$; elle a charge de plus de 83 000 élèves (maternelle, primaire, secondaire général), à près de 89 % francophones. A noter que la dénatalité, depuis 10 ans, a vu fondre le nombre d'élèves d'environ 25 % à la CECM. Le ministère de l'Éducation fournit 75 % du budget de fonctionnement de la CECM. Cette commission scolaire consacre 75 % de ses dépenses à la « rémunération » de son personnel.

François Ouimet doit son élection rapide aux 11 membres du Rassemblement scolaire confessionnel (RSC). Les neuf commissaires du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) se sont abstenus, ainsi que la seule commissaire indépendante, Mme Louise Laurin, ce qui donnait 11 voix à M. Ouimet. Les 10 autres commissaires s'abstiennent.

Il n'y a pas a priori hostilité entre le parti d'opposition et le nouveau président. Au nom du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), qui compte neuf élus, le commissaire Marcellin Noël a accueilli l'élection d'hier comme un geste sage, pour la stabilité : « Vous pouvez compter sur nous dans la conduite des affaires », a affirmé en séance publique le commissaire Noël.

En conversation avec des journalistes, M. Noël s'est montré un peu plus réservé : « Il ne suffit pas d'attendre la collaboration de quelqu'un, il faut qu'il (M. Ouimet) vienne à nous. Nous sommes ouverts à discuter... un peu moins de procédures », et davantage de mesures concrètes. Sa collègue Lucie Rodrigue soulignait à son tour : « Nous demeurons deux partis, nous avons chacun nos points à faire valoir et le conseil (des commissaires) demeure un lieu de débats et d'échanges, pas seulement de décisions. »

En ce début de règne donc (il s'est déroulé environ 5 minutes entre la lecture de la démission de Mme Soucy-Brousseau et la désignation de Me Ouimet à la présidence), il semble bien que Me Ouimet bénéficiera d'une période d'accalmie. Le directeur général, M. Laurent Portugais, s'est rapidement exprimé pour « offrir sa pleine collaboration à M. Ouimet dans l'avenir ». Il faut se rappeler que la tension entre M. Portugais et Mme Soucy-Brousseau avait atteint son sommet lorsque le plus haut fonctionnaire de la CECM avait lui-même coulé le dossier d'une note de

restaurant de 390 \$ que la présidente Soucy-Brousseau aurait présentée comme justifiant un repas où elle aurait rencontré le ministre québécois de l'Éducation, M. Lucien Pagé; ce qui n'était pas le cas.

La séance « ordinaire » qui a suivi de peu la séance extraordinaire ayant pour principal point l'élection à la présidence de la CECM s'est amorcée sur le mode « administratif ». Quelques frictions survinrent à propos du calendrier scolaire du secteur de l'éducation des adultes, puis on se montra fort conciliant envers les propositions du commissaire Kenneth George, du MEMO, notamment sur la « promotion d'un environnement sain ».

Certaines nouvelles transmises à la CECM étaient plutôt décourageantes, telle cette décision qu'a prise Québec de diminuer la part versée à l'éducation des adultes (il faudra désormais compter des classes de 24, là il suffisait auparavant de 22 étudiants adultes pour que Québec défraie le fonctionnement). Mais « la taxe scolaire va générer plus de revenus que ce que nous avions prévu », écrit le directeur des services des finances, Gilles Beauchamp; ce qui signifie 1,5 million \$ de plus que prévu, principalement en raison du « nombre d'élèves pondérés reconnus par Québec ».

Est-ce l'occasion d'un « nouveau départ » ?, comme a semblé le souhaiter, hier, la présidente démissionnaire. Bien malin qui pourrait prédire que l'accalmie durera plus qu'un été. Les deux « camps » qui composent le conseil des commissaires de la CECM ont semblé se comporter, hier, comme des groupes désireux de ne plus se prêter à des jeux de bataille disgracieux. Le MEMO déplore par ses porte-parole le manque de « leadership » qui fait stagner bien des dossiers. Le RSC au pouvoir, après deux très longs caucus, vient de se replier sur sa tâche de gestionnaire, tandis que le nouveau président souhaite l'appui et la collaboration de tous « pour mener à terme notre mandat ». Le bateau de la CECM vient de passer avec succès un cap de tourmentes; il n'est pas dit que le navire ne tangera pas bientôt, mais le nouveau capitaine semble décidé à éviter les eaux tumultueuses.

Larouche démissionne

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a perdu un de ses membres hier après-midi quand le député indépendant du comté d'Anjou, René Serge Larouche, a annoncé qu'il se retirait de la vie politique.

M. Larouche, un administrateur âgé de 47 ans, avait été élu la première fois au cours d'une élection complémentaire sous la bannière libérale le 20 juin 1988. Il succédait à l'ancien premier ministre péquiste Pierre Marc Johnson.

Réélu aux élections générales du 25 septembre 1989, M. Larouche avait quitté le caucus libéral le 16 août 1990 en plein milieu de la crise amérindienne.

Il n'avait pu endurer que le gouvernement de M. Bourassa « s'abaisse à négocier avec des criminels de droit commun » au lendemain de la signature d'une entente entre, d'une part, les gouvernements d'Ontario et de Québec et, d'autre part, les Warriors.



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Goldbloom

Techniquement, cette nomination est en effet sujette à l'approbation aussi bien de la Chambre des communes que du Sénat. De telle sorte que si les politiciens commentaient librement et avec une rare unanimité le choix de Victor Goldbloom hier, le principal intéressé réservait ses commentaires.

Mais la décision de ne pas laisser vacant même pour l'été le poste de commissaire aux langues officielles en dit long sur l'immence d'un nouveau débat sur le bilinguisme au Canada.

La semaine prochaine, le Forum des citoyens de Keith Spicer tirera la première salve publique. Le bilinguisme officiel est source de frictions, particulièrement à l'extérieur du Québec, a constaté le groupe. Des frictions qu'il faudrait trouver une façon de réduire, se prépare-t-on à recommander.

Mais avant même ce rapport, il y a eu plusieurs coups de sonde. Récemment, les ministres de Brian Mulroney ont été saisis d'un projet de désengagement du gouvernement fédéral en matière linguistique. Plusieurs experts d'un bout à l'autre du Canada font également la promotion d'un allègement du régime linguistique canadien.

À 67 ans, Victor Goldbloom n'en est pas à sa première bagarre. Il avait fait son entrée en politique en 1966 et il y est resté jusqu'à la fin des années 70. En chemin, il s'est attiré les foudres de ses compatriotes anglophones en appuyant la loi 22 de Robert Bourassa. Comme premier ministre de l'Environnement, il a également été appelé à défricher un secteur peu couru à l'époque au Québec.

Plus récemment, il a fait un séjour mouvementé à la tête du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), dont il a fini par être congédié après une guerre ouverte avec la ministre Lise Bacon.

Il est le quatrième commissaire aux langues officielles du Canada succédant aux Keith Spicer, Max Yalden et D'Iberville Fortier. En principe, son mandat prendra fin en 1998.

◆ Ménard

d'ici octobre 1992.

Il ne pense pas rédiger un volumineux rapport qui répondra à toutes les questions d'un coup, mais songe plutôt à rendre compte des réponses qu'il trouve à mesure que son travail avancera.

Le criminaliste a été accueilli à bras ouverts par MM. Parizeau et Landry.

M. Landry l'a présenté comme un homme « qui fait la réconciliation des deux : un praticien et un intellectuel du Droit ».

M. Parizeau a loué Me Ménard, qui

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que Lynn Grant, domiciliée au 8590, Jean-Briçon, appartement 319, LaSalle, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de FRANCINE SCOTT, avocate.
LaSalle le 6 juin 1991.
Le procureur de la requérante
FRANCINE SCOTT, avocate.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 mai 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 157604 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 5ème jour de juin 1991, sous le numéro 4395110.
Ce 14ème jour de juin, 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que BRIAN TURNERY, domicilié au 1375 rue Lafontaine, app. 2, à Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de BRIAN ROGERS.
MONTREAL, le 10 juin 1991
MES LORD, LEFEBVRE,
PÉPIN & MARCHAND
Procureurs du requérant.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mai 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2855-582 Québec INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 5ème jour de juin 1991, sous le numéro 4395111.
Ce 14ème jour de juin, 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est donné que Richère Lemay dit Morr, cuisinière, domiciliée et résidant au 215 rue Percier, Auteuil, Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de VICKY MORIN.
Laval, le 5 juin 1991
SAINT-AUBIN, PLANTE,
PHILIBERT & GASTONGUAY
Procureurs de la requérante
3509 boul. Concorde, bur. 207
Dorval, Laval
H7E 2C6.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

un été avec
LE DEVOIR

VITAL!



CET ÉTÉ
LE DEVOIR vous offre TOUT
et PLUS ...

- Des "lettres" de Paris, New-York, Gaspé
- Une grande série littéraire inspirée de Rimbaud
- Des reportages sur les événements culturels en région
- Une série sur les grandes tendances sociales
- Les dossiers de la page "Société"
- Les grandes entrevues du Lundi

ACHETEZ LE DEVOIR
tous les jours

* Du 25 juin au 8 septembre, LE DEVOIR prend un format d'été.
Il vous arrivera en semaine en un seul cahier et le samedi en deux cahiers.

La guerre des deux laits déchire les producteurs québécois

Claude Turcotte

UNE ÉQUIPE de médiation formée de trois des plus éminents experts dans l'industrie agro-alimentaire québécoise entreprend aujourd'hui même une démarche fort délicate en vue de trouver une ou des solutions à une crise majeure chez les producteurs laitiers du Québec.

La guerre des deux laits se prépare depuis plusieurs mois alors qu'on sentait la tension monter, mais elle a éclaté au grand jour en avril dernier à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Fédération des producteurs laitiers du Québec. Plus de 1600 personnes ont participé à ces assises qui en attirèrent d'habitude 300 ou 400. Pendant deux jours, les opposants se sont bombardés mutuellement à coup d'arguments et de résolutions pour en arriver en quelque sorte à un match nul. Dans le magazine officiel de la Fédération on a fait le bilan suivant de cette assemblée : « De vote en vote, les délégués sont restés pra-

tiquement nez à nez pour finalement ne réussir qu'à adopter une résolution sur l'écrémage qui, de l'avis de plusieurs, ne règle rien et conduit à un cul-de-sac ».

Par écrémage, on attend le gras dans le lait que les consommateurs fuient comme la peste depuis qu'on leur a fait croire que ce gras était une cause majeure et éventuellement mortelle de cholestérol. L'écrémage, c'est-à-dire le retrait de cette matière grasse du lait de consommation, qui se pratique de plus en plus, entraîne des surplus considérables de gras qui sont désormais utilisés pour la fabrication du beurre, un produit traditionnellement fabriqué avec du lait provenant des producteurs de lait de transformation, dont les quotas de production et surtout les revenus se voient réduits. Il y a donc deux laits, deux types de quotas, parfois deux prix et deux catégories de producteurs.

Au Québec, sur 14 000 producteurs de lait, il s'en trouve près de 3500 dans le lait de consommation en 10 500

dans le lait de transformation. Les premiers constituent en quelque sorte l'establishment de la profession et contrôlent la Fédération et ils n'ont pas intérêt à modifier un système qui les favorise actuellement; les seconds, bien que majoritaires, disent avoir supporté sans comprendre une dégradation de leur situation qui a commencé il y a quinze ans. Mais maintenant, ils ont le sentiment d'avoir compris qu'ils sont perdants dans cette histoire et qu'ils en sont arrivés à la limite de leur patience.

Une majorité de producteurs dans plusieurs régions ne font plus confiance aux dirigeants de leur fédération. C'est ainsi qu'hier, des représentants officiels de ces producteurs mécontents ont convoqué les journalistes pour leur faire part de leurs problèmes et les inviter à suivre de près les travaux du groupe de médiation, qu'ils ne contestent pas. Les membres de l'équipe de médiation sont Jacques Proulx, président de l'UPA, Mario Dumais, secrétaire général de la Coopérative fédérée de

Québec, et Guy Jacob, sous-ministre de l'Agriculture à Québec. Pour mener leurs travaux dans un climat serein d'ici la mi-août, les médiateurs ont demandé aux deux groupes de cesser leurs campagnes respectives pendant cette période.

C'est pourquoi les contestataires ne veulent pas mettre maintenant sur la place publique des propositions de solutions. Daniel Saint-Amour, un producteur et administrateur pour les producteurs de la région de Lanaudière, ainsi que d'autres collègues de sa région, de l'Estrie et de Québec, ont cependant passionnément décrié le système actuel. Ils font valoir qu'en 1988-1989, il y a eu un surplus de 5,4 millions de kilos d'écrémage au Québec, de 23 millions de kilos au Canada. Parce que le Québec détient 47 % des quotas de lait au Canada, il s'est vu imposer une coupe de quotas de 47 %, soit 11 millions de kilos d'écrémage sur un total de 71 millions de kilos normalement dévolus aux producteurs de lait de transformation. Les pro-

ducteurs de lait de consommation conservent leurs quotas.

Or 70 % des producteurs québécois sont dans le lait de transformation alors qu'en Ontario, c'est l'inverse : 70 % des producteurs sont dans le lait de consommation. Les surplus de gras affectent donc beaucoup plus les producteurs québécois. Selon M. Saint-Amour, le producteur moyen québécois de lait de transformation perd de cette façon 20 000 \$ par année en baisse de quotas qui sont des actifs et forcément en baisse de revenus.

Sur les quatorze régions laitières du Québec, dix sont ainsi défavorisées et seulement quatre où se trouvent une forte concentration de producteurs de lait de consommation tirent avantage de la situation actuelle. Ces régions sont Saint-Hyacinthe, Laurentides, Saint-Jean-Valleyfield et Lac-Saint-Jean.

M. Saint-Amour et ses amis s'engagent aux dirigeants de leur fédération qui, selon eux, s'accrochent au statu quo. Ils considèrent que le

président, Claude Rivard, bien qu'étant un producteur de lait de transformation, est totalement menotté par un conseil d'administration majoritairement constitué de producteurs de lait de consommation. Ils accusent également M. Jacques Baril, député péquiste, porte-parole de l'opposition en matière agricole et lui-même producteur de lait de consommation, de favoriser le maintien de la situation présente.

Pour sa part, M. Rivard mentionne à la suite du congrès d'avril qu'il faudrait en arriver à répartir autrement les conséquences de la diminution de consommation de matière grasse, mais que les coupures de quotas ne cesseraient pas pour autant. « Lorsque nous aurons fini de nous entre-déchirer, disait-il, et que chaque pool assumera ses responsabilités à la satisfaction de tous, nous aurons toujours un incontournable problème sur les bras : il se consomme de moins en moins de gras laitier au Canada ».

Le Japon champion de la compétitivité

Le Canada demeure au cinquième rang mondial

GENÈVE (AFP) — Le Japon reste le leader incontesté de la compétitivité économique internationale devant les États-Unis et l'Allemagne, selon une étude annuelle publiée aujourd'hui et réalisée conjointement par l'Institut de Management (IMD) de Lausanne et le World Economic Forum.

Selon cette étude effectuée sur 34 pays qui mesure l'environnement compétitif pour l'investissement et l'agressivité des entreprises au niveau mondial, les changements les plus notables sont enregistrés pour l'Autriche qui se hisse en 1991 de la 11e à la 6e place, pour la Suisse, classée seconde en 1990 et rétrogradée au 4e rang, et pour la Suède qui re-

cule du 6e au 12e rang.

Le Canada reste à la 5e place. Viennent ensuite les pays suivants : Autriche 6e, Pays Bas 7e (10e en 90), Danemark 8e, Finlande 9e, Royaume Uni 10e (12e) Belgique—Luxembourg 11e (15e), Suède 12e, Irlande 13e (16e), Norvège 14e (9e). La France est 15e devant l'Australie, l'Italie, la Nouvelle Zélande, l'Espagne, la Turquie, le Portugal et la Grèce.

Parmi les nouvelles puissances industrielles d'Asie et d'Amérique Latine, Singapour vient en tête devant Hong Kong, la Corée, Taïwan, la Malaisie, la Thaïlande, le Mexique, l'Indonésie et le Brésil.

Les auteurs de cette étude retiennent pour établir leur classement quelque 330 critères répartis en huit

chapitres (puissance économique domestique, internationalisation, gouvernement, finances, infrastructure, management, science et technologie et ressources humaines).

Le Japon est classé en tête dans six des huit chapitres. La seconde position des États-Unis s'explique, selon les auteurs, par la faiblesse relative de l'Allemagne (dont la compétitivité devrait être ralentie par le coût élevé de la réunification), et celle de la Suisse rétrogradée cette année notamment en raison d'une inflation élevée. Quant à l'Autriche, notent les auteurs, sa stabilité économique et la poursuite de sa croissance offre de bonnes perspectives de compétitivité.

La Canada a importé et exporté des centaines de millions de plus en avril

OTTAWA (PC) — La hausse des exportations et des importations canadiennes, qui ont atteint leur plus haut niveau depuis octobre dernier au mois d'avril, a incité Statistique Canada à parler d'une reprise du commerce international du Canada.

Les exportations ont progressé de 518 millions \$ en avril par rapport au mois précédent pour atteindre 12 milliards \$.

Les importations ont progressé elles plus rapidement, de 678 millions \$, à 11,2 milliards \$.

Il en est résulté une baisse de 160 millions \$ du surplus de la balance commerciale des marchandises qui a atteint 892 millions \$. En mars dernier, le surplus avait été de 1,05 milliard \$.

« Un revirement des données des échanges commerciaux en avril et un ralentissement du rythme des baisses des tendances à court terme des importations et des exportations sont peut-être un signe avant-coureur d'une reprise dans le secteur des échanges commerciaux externes », a dit Statistique Canada.

Les exportateurs canadiens ont augmenté leurs ventes en avril dans les secteurs de la machinerie et « l'équipement, principalement dans le domaine de la télévision et des télécommunications, a précisé l'agence gouvernementale.

Les ventes des automobiles ont aussi progressé en avril malgré des fermetures temporaires chez les manufacturiers et d'une baisse des ventes aux États-Unis.

Dans le domaine des importations, l'industrie canadienne augmenté ses acquisitions dans les secteurs des biens manufacturés et des pièces d'automobile, encore un signe que les compagnies refont le plein après un an de récession.

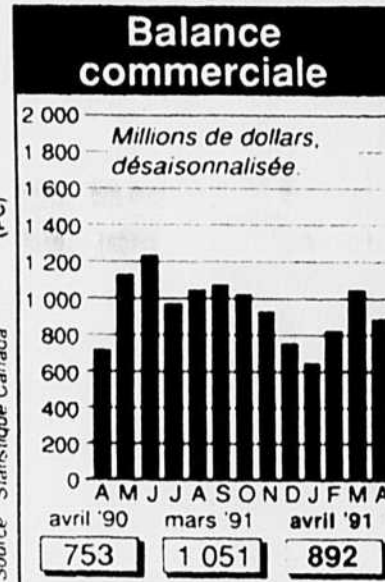
Les consommateurs ont eux aussi acheté plus de marchandises provenant de l'étranger.

Le surplus commercial canadien avec les États-Unis a baissé quelque peu en avril à 1,2 milliard \$, mais les échanges commerciaux avec le Japon ont augmenté.

C'était le premier surplus mensuel du Canada enregistré dans ses échanges commerciaux avec le Japon depuis janvier 1990 — 49 millions \$.

Des déficits commerciaux ont été enregistrés avec tous les autres partenaires commerciaux.

Les échanges de marchandises avec le monde n'est qu'un aspect du commerce mondial canadien. Le Canada a connu d'importants déficits dans les échanges de services comme le tourisme et le paiement de dividendes.



Tremblay tente de séduire l'industrie du magnésium

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, a insisté hier sur l'importance de garantir un partenariat entre le gouvernement, les dirigeants d'entreprises, les syndicats et les travailleurs pour assurer le développement à moyen et long terme de l'économie québécoise et intéresser les investisseurs à s'implanter au Québec.

Prenant la parole à pied levé en remplacement du premier ministre Robert Bourassa devant les congressistes de la Conférence de l'Association internationale du magnésium, M. Tremblay, dans un discours prononcé uniquement en anglais, a cité, entre autres à ces éventuels investisseurs internationaux, le cas de Norsk Hydro, à qui le gouvernement a consenti de multiples efforts pour l'attirer sur son territoire.

Il a parlé de mesures fiscales parmi « les plus généreuses en Amérique du Nord », d'une réduction de 100 % des dépenses courantes en recherche-développement, de crédits d'impôt pouvant atteindre jusqu'à 40 % des dépenses de salaires et de congé d'impôt du Québec pendant deux ans pour les chercheurs, de partenariat avec les sociétés d'État comme la Société générale de financement et la Société de développement industriel, « deux puissants outils économiques ».

« Une entreprise qui voit loin, a-t-il précisé, a besoin pour se développer d'un partenariat solide qui englobe les dirigeants d'entreprises, les gouvernements, les syndicats, les travailleurs et travailleuses.

« C'est pourquoi nous avons mis en place au Québec, a poursuivi M. Tremblay, toutes les conditions nécessaires à la signature d'un véritable contrat social entre l'entreprise et tous ses partenaires économiques. »

L'exemple dans ce cas-là a été celui de Aciers inoxydables Atlas, de Tracy, une entreprise qui appartient au groupe coréen Sammi Atlas.

Dans ce contrat, l'entreprise a été assurée d'une paix industrielle à long terme, d'une mobilité et d'une flexibilité de la main-d'œuvre en retour d'un plancher minimum d'emploi et l'accès à l'information qui permettra aux travailleurs de participer au développement de l'entreprise.

« Ce nouveau contrat social, a signalé le ministre, n'est certainement pas parfait et je ne prétends pas qu'il s'applique à tous les secteurs industriels ni à toutes les entreprises, mais il est certainement possible de l'adapter. »

L'autre secteur important pour les entrepreneurs du magnésium, comme ceux de l'aluminium, est celui de l'énergie. La politique tarifaire d'Hydro-Québec est, bien sûr, un atout important dans la stratégie québécoise de développement industriel.

« Déjà, un bon nombre de grandes entreprises en profitent pour se don-

ner un avantage compétitif », a ajouté M. Tremblay.

« Quand Norsk Hydro est venue s'établir chez nous (à Bécancour), c'est parce que cette entreprise a trouvé ici les avantages qui lui permettent de concurrencer efficacement sur la scène mondiale. »

Elle lui fallait une voie maritime ouverte à l'année, la proximité de producteurs d'aluminium, des fabricants d'automobiles, des entreprises dans les domaines de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de l'informatique, de l'électronique et des assurances du gouvernement québécois. Elle voulait aussi un approvisionnement en électricité sûr et abondant. En choisissant le Québec, elle a eu tout cela et plus encore.

« Les avantages qu'offre le Québec aux entreprises qui planifient leur développement dans une perspective de moyen et de long terme ne s'arrêtent pas là », a conclu le ministre.



PHOTO CP

Gérard Tremblay

La Banque Nationale persiste à croire à une reprise dès l'été

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LA BANQUE Nationale du Canada prévoit toujours une reprise de l'économie à compter de l'été mais elle n'aura pas la vigueur de celle qui avait succédé à la crise de 1981-82. Dans la dernière livraison du bulletin *Perspectives économiques 1991-1992*, le services des études économiques de la BNC soutient en effet que « la hausse des taxes indirectes freineront la progression du revenu réel disponible et l'endettement massif des ménages limitera l'ampleur de la reprise ».

Les économistes de la BNC constatent qu'il y a eu récemment de légers signes de reprise de l'activité économique : en avril, les ventes de maisons existantes ont été à la hausse, de même que les mises en chantier et les ventes d'autos.

Mais, estiment-ils, l'accumulation successive des déficits publics ont entraîné un alourdissement du fardeau fiscal des contribuables, ce qui a pour effet de freiner les dépenses de consommation.

Selon leurs estimés, la hausse du produit intérieur brut au cours des quatre trimestres de reprise, soit à compter du troisième trimestre de 1991 au deuxième trimestre de 1992, ne serait que de 3,0 % contre 6,5 % qu'elle avait été en 1983 pour une période équivalente. Une reprise moins vigoureuse donc qu'au sortir de la crise du début des années 1980.

La BNC prévoit pour l'année complète 1991 que le PIB au Canada aura reculé en moyenne de 2,1 %, soit un

peu plus que ce qu'elle prévoyait sans son bulletin de février qui estimait le recul à 1,9 %.

Par contre, pour l'année prochaine, la croissance du PIB serait de 2,8 %, soit davantage que les 2 % prévus en février dernier.

Quant à l'inflation, son taux devrait demeurer assez robuste au cours de l'année, au-delà des 6 % « en raison des nombreuses hausses de taxes provinciales et de l'impact de la TPS sur le niveau annuel des prix ».

En 1992, de nouvelles hausses de taxes ont été appréhendées par les économistes de la BNC, ce qui maintiendrait l'inflation par-delà la barre des 4,5 %.

Cela ne devrait cependant pas ralentir à la hausse des taux d'intérêt, croit-on, la BNC prévoyant plutôt l'adoption d'une politique monétaire neutre. Cela signifie que les taux d'intérêt seraient maintenant assez près de leur niveau plancher. « La lenteur de la reprise et le maintien d'un taux de chômage élevé ne devraient pas engendrer un resserrement immédiat de la politique monétaire », écrivent les analystes.

La BNC prévoit donc que le taux préférentiel des banques, actuellement de 9,75 %, devrait reculer encore d'un quart de point au troisième trimestre, pour se maintenir à 9,5 %. En 1992, une petite diminution est aussi appréhendée, à 9,25 %.

Enfin, le dollar canadien, actuellement à 87,27 cents en devise américaine, devrait reculer pour atteindre une moyenne annuelle de 83,70 cents en 1992.

Le déficit commercial US augmente de nouveau

WASHINGTON (Reuter) — Le déficit commercial des États-Unis a augmenté en avril dernier, après deux mois de baisse, notamment en raison de l'importante progression des importations, qui confirme la reprise économique.

Le déficit commercial s'établit à 4,78 milliards \$, contre 4,07 milliards \$ en mars, a annoncé hier le département du Commerce.

Les importations sont en hausse de 5,9 %, à 40,34 milliards \$, ce qui tend à prouver que la demande intérieure se manifeste à nouveau.

Les exportations ont aussi affiché une progression de 4,5 %, à 35,56 milliards \$.

En avril 1990, le déficit commercial avait atteint 7,62 milliards \$.

Les économistes de Wall Street avaient prévu un déficit de 4,1 milliards \$ en avril.

Après deux baisses mensuelles consécutives, le déficit s'est gonflé en avril de 17,4 %.

Principal poste de la balance, les

produits manufacturés ont vu leurs exportations atteindre 28,47 milliards \$, contre 28,05 milliards \$ en mars, et leurs importations 31,78 milliards \$, contre 31,21 milliards \$.

Le déficit commercial avec le Japon est resté stable sur les quatre premiers mois de l'année (13,54 milliards \$ contre 13,59 milliards \$ de janvier à avril 1990), mais a fortement augmenté avec les pays de l'OPÉP (5,29 milliards \$ contre 1,89 milliards \$).

Avec l'Europe occidentale, les États-Unis ont dégagé de janvier à avril un excédent de 7,75 milliards \$, contre 2,52 milliards \$ pour la période correspondante l'an dernier.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1867.80	- 16.67
TSE-300	3529.47	- 20.40
Dow Jones	2955.50	- 31.31
Dollar canadien (US Cents)	87.50	- .03
Or (New York-US\$)	368.60	+ .30

(PC)

Université de Montréal NOMINATION

M. J.V. Raymond Cyr

Le Conseil de l'Université de Montréal annonce la nomination de M. J.V. Raymond Cyr au poste de président du Conseil des gouverneurs associés de l'Université.

Diplômé de l'École Polytechnique, M. Cyr est président du Conseil et chef de la direction de BCE inc. Il est également président du Conseil d'administration de TransCanada PipeLines Limited et siège sur les conseils d'administration de plusieurs grandes entreprises canadiennes.

SITA

Dezso Andorka

Le directeur général de la Société Internationale des Télécommunications Aéronautiques (SITA), M. Claude Lalanne, annonce le transfert de Paris à Montréal de la Direction des relations internationales de la SITA et la nomination de M. Dezso Andorka au poste de vice-président des relations internationales.

M. Andorka cumulera ses nouvelles fonctions avec celles qu'il occupe déjà à la tête de la Délégation générale de la SITA pour l'Amérique du Nord et les Antilles dont le siège a été transféré de New York à Montréal en 1988.

La SITA est une organisation internationale qui exploite le plus grand réseau spécialisé de télécommunications au monde pour assurer l'échange d'informations techniques, commerciales et administratives indispensables au fonctionnement du transport aérien. Elle regroupe, dans une structure coopérative, 420 compagnies aériennes et son réseau, composé de 230 centres disséminés dans le monde, s'étend à 186 pays et territoires.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Donald Trump risque son empire devant la commission des casinos du New Jersey

ATLANTIC CITY — L'homme d'affaires américain Donald Trump joue aujourd'hui son empire financier devant la commission de contrôle des casinos de l'État du New Jersey qui devrait décider de reconduire ou non sa licence d'exploitation pour les trois casinos Trump d'Atlantic City.

Cette commission, qui a accordé à Trump une licence conditionnelle pour les mois d'avril et mai, examine de près, depuis trois jours, les comptes du promoteur immobilier massivement endetté.

Elle ne renouvellera sa licence que si les sociétés contrôlées par Trump lui paraissent financièrement « stables ».

Avant son passage devant ce « grand jury », l'homme d'affaires a conclu une série d'accords avec ses principaux créanciers, allégeant d'environ 600 millions \$ le montant de sa dette personnelle. En contrepartie, Donald Trump a dû céder les éléments les plus voyants de son empire.

En fin de semaine dernière, le financier a accepté de se séparer de son yacht privé, de sa compagnie aérienne Trump Shuttle qui assurait

des liaisons sur la côte Est et du Grand Hyatt Hotel à New York.

La tentative d'assainissement touche également les casinos. Donald Trump, qui devait rembourser vendredi dernier 41,1 millions \$ d'emprunts obligataires arrivant à terme, a ainsi échangé, faute de fonds disponibles, la moitié des actions du Trump Castle contre ces obligations.

L'homme d'affaires avait utilisé la même technique en novembre 1990 pour effacer sa dette sur le Taj Mahal, concluant un accord de principe pour la cession de 50 % du capital du casino à ses créanciers. Ce transfert devrait être effectué dans les prochaines semaines, dans le cadre d'un plan de restructuration du casino menée sous la protection de la loi sur les faillites.

La commission des casinos aura à juger aujourd'hui de l'effet de ces trois accords sur la solidité de l'empire Trump. Pour son directeur financier, Stephen Bollenbach, « il est de retour dans les affaires » grâce aux cessions d'actifs.

Mais, une fois la dette de Trump allégée, l'homme d'affaires restera personnellement redevable de 115 millions \$ auprès de cinq banques.

Une somme que l'autorité des casinos du New Jersey n'est peut-être pas prête à laisser sur le tapis, d'autant moins que le président de cette commission, Steven Perskie, a déjà émis des doutes sur l'efficacité des plans de restructurations des casinos Trump.

19 pays européens adoptent leur norme pour régir la télévision haute définition

LA HAYE (AFP) — Les dix-neuf pays membres d'Eureka et la Commission de la CEE (membre d'Eureka) se sont pour la première fois formellement prononcés hier à La Haye en faveur de la norme de diffusion HD MAC pour la future télévision à haute définition TVHD, ouvrant la voie à la norme intermédiaire controversée du D2 MAC.

À l'issue de la IXe conférence ministérielle d'Eureka (programme de recherche européen) qui concluait la présidence néerlandaise, les ministres ont adopté une *Déclaration de La Haye* qui reconnaît la « famille MAC » comme « futur standard européen ».

« C'est le résultat essentiel de cette conférence Eureka », a déclaré à l'AFP le ministre français de la Recherche M. Hubert Curien.

Le forum d'Eureka n'est pas habilité à « légiférer » en matière de standardisation et de norme, tâche qui incombe aux instances communautaires européennes, mais sa déclaration pèsera lourd dans la bataille qui continue d'opposer tant des États que des entreprises en fonction d'intérêts divergents.

« Pour la première fois nous avons une déclaration générale de l'ensemble des membres d'Eureka sur la TVHD. Jusqu'ici nous n'avions qu'une convention », a précisé M. Curien.

Tout en admettant l'existence de « nuances », principalement venant du Luxembourg, d'Allemagne et d'Angleterre « qui demandent un peu de temps pour s'adapter », le ministre français a souligné la reconnaissance d'une « norme européenne, qui sera la famille MAC ».

Il faut noter que le Luxembourg,

l'un des principaux bretteurs dans la bagarre sur la norme intermédiaire, a également adopté ce texte.

Pour sa part, le commissaire européen Filippo Maria Pandolfi a affirmé que la CEE « était désormais fortement engagée à résoudre le problème d'une nouvelle directive pour le standard (norme) de transmission par satellite ».

M. Pandolfi a parlé d'une « nouvelle approche » et d'un memorandum « qui combine les opérateurs de satellites, diffuseurs, fabricants de programmes, les opérateurs par câbles... ».

« Nous sommes maintenant persuadés » qu'il sera possible d'arriver à une « nouvelle directive basée sur la norme (intermédiaire) D2 MAC sur le format 16/9 » (dimension de l'écran), a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

M. Curien a confirmé l'adoption par la conférence ministérielle du format 16/9, ce qui, a-t-il dit, « est extrêmement important : dès l'instant que l'on admet ce format, cela veut dire qu'on marche avec D2 MAC ».

Lors des débats de la conférence ministérielle hier matin, M. Pandolfi a, selon de bonnes sources, « très clairement indiqué le choix par la Commission de la famille MAC, et que

c'est dans cette voie que la Commission va demander aux industriels de travailler ».

« Il n'y a pas de vaincus, si l'on veut vraiment avancer en Europe », a commenté M. Curien, visiblement satisfait du résultat de cette conférence sur le dossier sensible de la TVHD.

La norme MAC est l'arme de l'Europe dans sa bataille économique contre le Japon en matière de TVHD.

Le HD MAC, dont la voie est actuellement ouverte par la norme de transition D2 MAC, utilisée par exemple sur les satellites TDF1-TDF2, permettra d'ici quatre ans aux téléspectateurs européens de bénéficier d'une qualité d'image et de son égale à celle du cinéma. Elle provoquera un bouleversement identique à celui occasionné par le passage du noir et blanc à la couleur dans les années soixante.

Meilleure définition de l'image (1250 lignes au lieu de 625 actuellement), son stéréo numérique comparable à celui du disque compact, format élargi de l'image équivalent au cinémascope (16/9 contre 4/3), absence de scintillement sur l'écran, possibilités de doublage et de sous-ti-

trage dans plusieurs langues seront les principales innovations apportées par la haute définition.

Celle-ci n'est pour l'instant montrée au public qu'à titre expérimental, mais les téléspectateurs déjà équipés en D2 MAC (par le câble ou le satellite en réception directe) peuvent d'ores et déjà en avoir un avant-goût, avec une image et un son largement améliorés, des téléviseurs en 16/9 étant également apparus sur le marché.

Début juin, la Commission européenne avait autorisé la France à apporter une aide de 366 millions d'euros (plus de 2 milliards \$) à Thomson — qui coopère en la matière avec le néerlandais Philips — pour la mise au point de son programme de TVHD, en raison de « l'importance exceptionnelle » que la télévision haute définition « représente pour l'industrie européenne de l'électronique ».

Une conférence se tient actuellement à La Haye réunissant les dix-neuf pays membres d'Eureka (programme de recherche européen) que sont les 12 de la CEE, plus les six de l'AELE (Association européenne de libre échange) Suède, Autriche, Suisse, Norvège, Finlande et Islande, plus la Turquie.

Les Américains garantissent des crédits pour les achats agricoles de l'URSS

WASHINGTON (AFP) — Les garanties de crédits accordées à l'Union soviétique permettront d'accroître le volume des exportations agricoles américaines, mais ne devraient pas entraîner une hausse spectaculaire de la valeur totale des ventes cette année, selon des analystes du département américain de l'Agriculture (USDA).

Les retombées de l'attribution à Moscou de 1,5 milliard \$ en garanties de crédits seront limitées durant l'année fiscale 1991 (octobre-septembre) en raison de l'allocation en trois étapes de ces garanties : 600 millions ce mois-ci, 500 millions en octobre et 400 millions en février 1992.

Les exportations agricoles des États-Unis pour l'année fiscale 1991 sont estimées à 37 milliards \$ par l'USDA, contre 40,1 milliards \$ en 1990. Avant la décision du président George Bush d'accorder les garanties à Moscou, l'USDA avait estimé la valeur des achats soviétiques aux États-Unis à environ 1,6 milliard \$ pour l'année en cours, contre 2,98 milliards \$ en 1990. Une baisse des prix mondiaux, ainsi que les problèmes financiers de Moscou et l'en-

grangement d'une récolte record, expliquent cette chute.

Même s'il semble maintenant que cette prévision devra être révisée en hausse, une partie seulement des 600 millions \$ dont dispose actuellement l'URSS devrait s'ajouter à la valeur des achats soviétiques prévue pour 1991, même si la première allocation est utilisée dans sa totalité, selon des analystes de l'USDA qui ont souhaité garder l'anonymat.

Le montant total des exportations américaines vers l'URSS en 1991 pourrait être inférieur à 2 milliards \$, a précisé l'un de ces analystes. Durant les six premiers mois de l'année fiscale 1991, les livraisons à Moscou ont représenté environ 957 millions \$, et devraient s'élever à 1,2 milliard \$ au début de juin, selon les estimations de l'USDA.

Les Soviétiques ont engrangé une récolte de grains (blé, céréales secondaires et tubercules) de 235 millions de tonnes en 1990, et la production 1991/92 devrait atteindre 210 Mt, dont 94 Mt de blé et 102,5 Mt de céréales secondaires. L'USDA estime les importations soviétiques de céréales cette année à 29 Mt contre 25

Mt en 1990 et 39,5 Mt en 1989.

Selon M. William Biedermann, responsable de la firme de courtage Alendale, les Soviétiques devraient recevoir pour la première tranche 275 millions \$ pour le maïs (2-3 Mt), 100 millions \$ pour le blé (1 Mt), 75 millions \$ pour les tourteaux de soja (500000 t), 100 millions \$ pour la viande et 50 millions \$ pour le transport. La répartition devrait être connue d'ici à la fin de la semaine.

Préparation au sommet du G-7

LONDRES (AFP) — Les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales des sept principaux pays industrialisés se réuniront dimanche à Londres, trois semaines avant le sommet annuel des Sept également à Londres, a annoncé hier le gouvernement britannique.

Cette réunion préalable, demandée par le Japon, devrait essentiellement porter sur la hausse récente du dollar et les difficultés économiques de l'Union soviétique, selon des indiscretions recueillies avant l'annonce officielle par le Trésor britannique.

Tokyo souhaiterait notamment que les Sept coordonnent leurs positions sur l'attitude à adopter envers l'URSS lors du sommet plénier des 15-17 juillet à Londres, qui sera immédiatement suivi d'une rencontre avec Mikhaïl Gorbatchev.

Biotechnologies et environnement

Pour un développement durable

Symposium international du 23 au 26 septembre 1991

L'importance des biotechnologies sur la gestion de l'environnement, l'économie, l'agriculture et la santé.

L'interaction nécessaire entre la gestion de l'environnement et le développement économique.

FRAIS D'INSCRIPTION
Participant régulier 150 \$
Étudiant plein temps 50 \$

AVANT le 30-06-91 le 30-06-91
150 \$ 175 \$

APRÈS le 30-06-91 le 30-06-91
50 \$ 50 \$

INFORMATION : 343-5873

Université de Montréal

UNESCO MIRCEN

Collaboration Industrie, Sciences et Technologie Canada

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGIIVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGIIVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télex: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation suivantes de cette Banque ont été déclarés pour le trimestre actuel; ils seront payables à la Banque et à ses succursales à compter du 23 août 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 24 juillet 1991 comme il suit:

- Dividende n° 42 d'un montant de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de \$1.88, série A;
- Dividende n° 33 d'un montant de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de \$1.45, série B;
- Dividende n° 29 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant, série C, d'un montant qui doit être déterminé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions;
- Dividende n° 29 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant, série D, d'un montant qui doit être déterminé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions; et
- Dividende n° 416 d'un montant de \$0.29 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions ordinaires et les détenteurs d'actions privilégiées des catégories mentionnées ci-dessus, sauf les détenteurs d'actions de la catégorie mentionnée au paragraphe 4, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes en actions ordinaires de la Banque au lieu d'en espèces conformément au régime de dividendes actions et d'achat d'actions de la Banque.

AVIS est par les présentes donné que les dividendes n° 64, 65 et 66 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant ajusté au cours, série E de cette Banque ont été déclarés pour les mois d'août, septembre et octobre 1991 et qu'ils seront payables les 12 septembre, 11 octobre et 12 novembre 1991, respectivement, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux les 30 août, 30 septembre et 31 octobre 1991, respectivement, conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions.

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation suivantes de la Banque ont été déclarés pour le trimestre actuel; ils seront payables à la Banque et à ses succursales à compter du 31 juillet 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 12 juillet 1991 comme il suit:

- Dividende n° 8 d'un montant de \$0.5625 par action sur les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série F; et
- Dividende n° 8 d'un montant de \$0.53125 par action sur les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série G.

Par ordre du conseil d'administration
La vice-présidente et secrétaire
Jane E. Lawson
Montréal, le 11 juin 1991

LOGEMENT À LOUER

Le Devoir

\$60 3 lignes
taxe incluse 12 parutions
pour 3 semaines

Pour aussi peu que 60 \$ (taxe incluse) votre annonce paraîtra les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, durant 3 semaines.

- Les annonces peuvent être annulées en tout temps, la facturation s'établira alors sur le tarif régulier jusqu'à concurrence de l'offre promotionnelle.
- 1.65 \$ la ligne supplémentaire nous acceptons
- 3% rabais supplémentaire avec cartes de crédit

Les annonces classées

LE DEVOIR
286-1200

NOUVEAU PROGRAMME

HEG

École des Hautes Études Commerciales

Devenez un pro de la publicité ou des relations publiques

Programme des professionnels de la communication 91-92

Donné pour des professionnels, par des professionnels

Pour en connaître davantage sur toutes les facettes de la communication, le Publicité-Club de Montréal et la Société des relationnistes du Québec vous proposent, en collaboration avec le Centre de perfectionnement H.E.C., le programme des professionnels de la communication. Mis sur pied en 1981, le programme 91-92 a été revu de façon à mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Ce programme s'adresse aux gens oeuvrant déjà dans le domaine de la communication. Les professeurs sont tous des praticiens respectés du domaine de la publicité et des relations publiques.

4 modules de spécialisation

<p>Module gestion publicitaire</p> <p>Pour comprendre les consommateurs, solutionner les problématiques marketing et réaliser des plans de communication efficaces Durée : 2 ans, un soir par semaine</p>	<p>Module relations publiques</p> <p>Pour comprendre les techniques de communication, résoudre des problématiques et réaliser des programmes efficaces de relations publiques Durée : 2 ans, un soir par semaine</p>
<p>Module création</p> <p>Pour comprendre les consommateurs, trouver les idées qui les influencent, devenir un meilleur concepteur publicitaire Durée : 1 an, un soir par semaine</p>	<p>Module média</p> <p>Pour comprendre le fonctionnement des médias et les mécanismes de planification, de recherche et d'estimations en média Durée : 1 an, un soir par semaine</p>

renseignements

La date limite pour soumettre votre demande d'admission à la session d'automne est le **11 juillet 1991**.
Demandez notre brochure explicative en composant le **340-6040**

Endossé par : Association des Agences de publicité du Québec
Conseil des Directeurs Médias

LE PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL Société des relationnistes du Québec inc.

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____
Adresse actuelle _____
Code postal _____ No. tél. _____
Nouvelle adresse _____
Code postal _____ No. tél. _____
Date de déménagement _____

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à LE DEVOIR, service à la clientèle
211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1
Mtl. (514) 844-5738 — Ext. 1-800-463-7559

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Escobar, le chef du cartel de la drogue de Medellin se livre aux autorités

BOGOTA (AFP) — Le chef du cartel de la drogue de Medellin, Pablo Escobar, qui s'est livré hier soir à la justice colombienne, est considéré comme l'un des plus grands criminels du XXe siècle mais aucun des crimes dont on le soupçonne n'a pu être prouvé en Colombie.

Quelques heures avant qu'Escobar se livre, le Parlement colombien votait une loi de non-extradition des citoyens colombiens dont Escobar pourra bénéficier. Selon cette nouvelle règle les criminels colombiens ne pourront pas être extradés et subiront leur procès chez-eux.

Pablo Escobar est notamment impliqué par les autorités colombiennes dans les meurtres de trois candidats à la présidence, d'un ministre de la justice, d'un procureur de la nation et d'un directeur de journal. Il est également tenu pour le commanditaire de nombreux attentats, qui ont fait au total plus de 200 morts. La justice colombienne n'a pu invoquer contre lui qu'une arrestation en 1976 pour possession d'une trentaine de kg de cocaïne. Tous les témoins gênants ayant été assassinés, Escobar n'a jamais été jugé pour cette affaire.

Selon la police secrète colombienne (DAS), Pablo Escobar aurait ordonné l'assassinat le 18 août 1989 du candidat libéral à la présidence Luis Carlos Galán, ennemi acharné des « narcos ». Il est également soupçonné d'avoir fait tuer le 22 mars 1990 Bernardo Jaramillo Ossa, candidat de la UP (Union Patriotique,

gauche) à la présidence, puis Carlos Pizarro Leongomez, candidat du M-19, tué dans un avion, en vol, le 26 avril 1990.

Il aurait aussi fait assassiner le 25 janvier 1988 le procureur de la nation Carlos Mauro Hoyos. Auparavant, en 1984, le ministre de la justice Rodrigo Lara Bonilla et le directeur du quotidien l'Espectador avaient été tués. Les trois hommes étaient partisans de l'extradition des trafiquants de drogue.

Il est également tenu pour responsable de l'attentat du 6 décembre 89 au camion piégé qui détruisit la moitié du siège du DAS, faisant 64 morts et plus de 500 blessés et de l'explosion d'un avion d'Avianca le 27 novembre 1989 faisant 107 morts.

Les autorités ajoutent à la liste les attentats du 30 mai 89 contre le directeur du DAS, le général Miguel Maza Marquez (7 morts), du 2 septembre 89 contre le journal l'Espectador (73 blessés), du 16 octobre 89 contre le quotidien de Bucaramanga, la Vanguardia Liberal (4 morts), et celui à la voiture piégée du 11 avril 90 dans la banlieue de Medellin (20 morts).

Mais dans tous les cas, il ne s'agit que de soupçons.

Escobar n'a été jugé qu'une seule fois et hors de Colombie. En mai 1989, il avait été condamné par défaut à 20 ans de prison par un tribunal français, après la saisie de 445 kg de cocaïne pure dans l'île de Marie-Galante (Antilles françaises).

Les secours s'intensifient aux environs du Pinatubo

MANILLE (Reuters) — Les Philippines ont intensifié hier les secours aux victimes du Pinatubo tandis que les États-Unis accélèrent l'évacuation de quelque 20 000 ressortissants américains de la base navale de Subic Bay.

Des dizaines de camions chargés de vivres et d'eau potable sont parvenus dans les zones dévastées le week-end dernier par l'éruption du Pinatubo, qui a fait 214 morts et englouti de nombreux villages sous des coulées de boue.

Le Canada a d'ailleurs débloqué une somme initiale de 50 000 \$ par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a fait savoir hier la ministre responsable Mme Monique Landry.

Quelque 250 000 personnes sont entassées dans des écoles, des églises et des abris de fortune.

Les réfugiés ont reçu des conserves, de l'eau purifiée et même des plateaux repas, qui devaient être servis à bord d'avions dont les vols ont été annulés à la suite de la fermeture de l'aéroport de Manille, a dit Ernesto Ordonez, sous-secrétaire au commerce et à l'industrie.

Les responsables des secours ont dit redouter que des heurts n'éclatent si le gouvernement n'accélérait pas ses livraisons de vivres, notamment dans la province de Zambales. « Nous n'avons pas encore eu confirmation d'informations faisant état de famines, mais c'est ce que nous voulons éviter », a dit Rene Villa, membre de la cellule présidentielle de crise.

La présidente Corazon Aquino a fait appel à la solidarité pour remettre en état la région ravagée par l'éruption du volcan, situé à 90 km au nord de Manille.

Constatant une baisse d'activité du Pinatubo, les volcanologues philippins ont réduit de 40 à 20 km le périmètre de sécurité autour du volcan. « Il y a seulement eu de légères

émissions de cendres. L'activité a diminué par rapport aux jours précédents », a dit l'un d'eux.

L'aéroport international de Manille, fermé depuis samedi, a rouvert après nettoyage des pistes, autorisant l'évacuation de nombreux passagers dont les appareils étaient cloués au sol en raison des nuages de poussière volcanique dégagés par le volcan.

Quatre vols des Philippines Airlines étaient prévus hier soir et les autres compagnies de la région seront autorisées à reprendre leurs vols à partir de jeudi, mais de nuit uniquement.

« Le sol est humide. Il n'y a pas de poussière ni de vent », a souligné le directeur de l'aéroport Eduardo Carrascoso, dans une interview à la radio. Le trafic sera cependant limité aux avions à deux ou trois réacteurs.

Les Américains ont poursuivi l'évacuation de leurs ressortissants, acheminés par bateau depuis la base navale de Subic Bay jusqu'au port de Cebu, dans le centre de l'archipel.

Les soldats de l'US Army ont par ailleurs poursuivi le nettoyage de la base aérienne de Clark, à 30 km du Pinatubo, ensevelie sous des tonnes de cendres et de sable.

Is ont dégagé les principales voies d'accès à la base, évacué le 9 juin dernier.

Les Américains estiment que la remise en état de la base pourrait coûter plusieurs centaines de millions de dollars.

Washington a ajourné ses négociations avec les Philippines sur l'avenir des bases de Clark et Subic Bay en attendant de chiffrer l'étendue des dégâts.

Cinq sénateurs philippins ont en outre demandé mercredi au gouvernement d'ouvrir une enquête pour déterminer s'il était possible qu'un accident nucléaire se produise sur les deux bases militaires américaines touchées par l'éruption du volcan.

Des artistes et des enfants sont condamnés au Koweït

KOWEÏT (AFP) — Le tribunal d'exception à Koweït chargé des dossiers des « collaborateurs » a condamné hier à la prison à vie sept artistes, tandis que six autres prévenus ont vu leur peine s'échelonner de 5 à 15 ans de prison, a-t-on constaté sur place.

Les sept artistes ont été condamnés pour avoir fait « de la propagande » en faveur des troupes irakiennes lors de leur occupation du Koweït.

Parmi eux figure Zanoouba Abdul-Khilit, actrice irakienne très célèbre, résidant au Koweït depuis les années 50. Selon certains témoignages, elle serait détestée par de nombreux Koweïtiens « pour ses propos anti-koweïtiens et pour avoir organisé des soirées aux Irakiens durant l'occupation ».

Peu après la libération de l'émirat, un agresseur non-identifié lui avait tiré une balle dans la tête, sans la toucher mortellement. Son mari a témoigné contre elle en affirmant qu'elle lui avait demandé au téléphone de rejoindre malgré lui une association d'acteurs irakiens.

Lorsqu'elle a entendu la sentence prononcée par le juge Jawad Jassim al-Abdallah, l'actrice a éclaté en sanglots.

Les six autres artistes condamnés à la réclusion à vie sont Khalifa Alwan, irakien compositeur de chansons, Kasseim Bachir, musicien,

Adel Afana, acteur palestinien, Yousef al-Sakr, Aziz Saker et Omer Fadel.

Quatre artistes irakiens travaillant au Koweït ont été condamnés l'un à 15 ans de prison, un autre à 10 ans et deux à 5 ans chacun. Deux Libanais, Mahmoud Qassem et Hassan Hussein, ont été condamnés aux travaux forcés, l'un pour dix ans et l'autre pour cinq ans.

Hier, le tribunal n'a pas prononcé de condamnation à mort, alors qu'auparavant il avait condamné en un mois à la peine capitale 21 prévenus, dont six journalistes, pour « collaboration ».

Près de 450 prévenus devraient comparaître devant ce tribunal d'exception instauré dans le cadre de la loi martiale, décrétée à la suite de la libération du Koweït, fin février dernier.

Parmi les 200 personnes ayant déjà comparu devant la cour, une vingtaine ont été condamnées par contumace et — outre les 21 peines capitales — 20 autres de prison avaient été prononcées.

Un comité consultatif de trois juges a été récemment formé pour conseiller le premier ministre et prince héritier Saad al-Abdallah al-Sabah, seul habilité à réviser les sentences en sa qualité d'administrateur de la loi martiale, la procédure d'appel étant supprimée.

La CSCE s'ouvre sur une note dissidente entre l'URSS et la plupart des autres pays

Paul Taylor

de l'Agence Reuter

BERLIN — L'Union soviétique s'est opposée hier à la plupart des autres pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), au premier jour d'une réunion destinée à arrêter de nouveaux mécanismes pour la sécurité de l'après-guerre froide.

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Canada et des pays d'Europe ont entamé leur conférence en admettant l'Albanie en leur sein, ce qui consacre la fin de quatre décennies d'isolement volontaire pour l'ancien bastion stalinien.

Mais l'harmonie de la cérémonie d'ouverture au palais du Reichstag, à deux pas du Mur de Berlin aujourd'hui démolé, a rapidement cédé la place aux dissensions, lorsque les ministres ont commencé leurs travaux à huis clos.

Le chef de la diplomatie soviétique, Alexandre Bessmertnykh, a insisté pour qu'en cas de conflit impliquant l'un des États membres, le consentement de ce dernier soit obligatoire avant que la CSCE ne puisse recourir à des procédures d'urgence.

Cette position suscite l'hostilité aussi bien des Occidentaux que des pays du défunt Pacte de Varsovie.

Les procédures d'urgence envisagées vont de la convocation d'une réunion de crise à l'offre de médiation, en passant par l'envoi de missions d'information.

Décidée à éviter tout engagement extérieur dans sa bataille politique avec les républiques baltes indépendantes, Moscou espère empêcher ce qui considère comme un droit des autres pays à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État membre.

« Les positions divergent entre la majorité des pays qui se trouvent autour de la table et l'Union soviétique », a déclaré à la presse le ministre belge des Affaires étrangères, Mark Eyskens.

« Nous souhaitons la plus grande efficacité possible, ce qui signifie que



PHOTO AP

Le secrétaire d'État américain James Baker (à gauche), le ministre des Affaires étrangères d'URSS, Alexandre Bessmertnykh (au centre), et leur homologue allemand Hans-Dietrich Genscher, d'Allemagne, se sont rencontrés hier au début de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

le consensus n'est pas toujours désirable ni applicable », a-t-il ajouté.

Son homologue allemand, Hans-Dietrich Genscher, président de la conférence, a par la suite annoncé que le différend avait été réglé de façon satisfaisante. Mais il n'a pas précisé comment.

Les délégations, a-t-on indiqué de la source diplomatique, s'efforcent de mettre au point une formule acceptable pour tous.

La Turquie, soucieuse d'éviter le recours à ces procédures d'urgence au sujet du problème chypriote, est le seul autre pays mécontent de la po-

sition, a-t-on ajouté de même source.

Le porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, Vitali Chourkine, s'est refusé à tout commentaire sur cette querelle.

Le vice-ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, Zdenek Matejka, a pour sa part estimé que ce mécanisme « serait très appréciable pour régler certains problèmes ethniques et certains conflits nationaux ».

« Mais malheureusement, je pense que ceux qui espèrent que ce modèle

sera adopté à Berlin seront déçus », a-t-il ajouté.

Dans cet esprit, les ministres de la CSCE ont unanimement plaidé pour le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie, menacée par de virulents conflits ethniques.

« Nous appelons à un dialogue suivi entre toutes les parties concernées et réaffirmons qu'à notre avis les chances d'un tel dialogue ne sont pas épuisées », déclarent les ministres dans une déclaration, dans laquelle ils soulignent l'importance du respect des droits des minorités.

Les parlementaires allemands ont la cruelle tâche de choisir entre Bonn et Berlin comme capitale

BONN (Reuters) — Bonn ou Berlin ? Les parlementaires allemands doivent trancher aujourd'hui une question des plus délicates en choisissant la capitale de l'Allemagne réunifiée.

Le problème, devenu le plus passionnel depuis la réunification en octobre dernier, divise le parlement en deux camps aussi importants l'un que l'autre, en dépit des efforts déployés pendant des mois pour tenter de trouver un compromis.

Dans son édition d'hier, le quotidien à grand tirage Bild en vient même à demander l'intervention du chancelier Helmut Kohl pour rallier à Berlin les parlementaires indécis.

« D'abord l'Allemagne, maintenant Berlin : faites-le encore, chancelier », écrit Bild, dans un titre bordé des couleurs noir, rouge et or du drapeau national.

La capitale historique de l'Allemagne, de 1871 à 1945, a les faveurs d'Helmut Kohl. Mais ce dernier s'est

jusqu'ici refusé à entrer dans la bataille, en soulignant qu'il n'émettait son opinion qu'en tant que simple parlementaire.

Les 662 députés du Bundestag, la chambre basse, auront aujourd'hui le choix entre au moins trois propositions de vote, une en faveur de Bonn, une autre en faveur de Berlin et une troisième qui prévoit de maintenir le gouvernement à Bonn mais de transférer le parlement à 600 km de là, à Berlin.

D'après les sondages d'opinion, une légère majorité s'est apparemment dégagée au bénéfice des bords du Rhin.

Avant le vote, les habitants de Bonn pourront suivre les débats sur un écran géant installé sur la place de l'hôtel de ville. Quelque 120 députés ont prévu de prendre la parole et la séance pourrait durer plus d'une dizaine d'heures.

Peu de décisions du Bundestag au-

ront autant d'impact sur la vie quotidienne des habitants de Bonn. Toutes les activités économiques de la ville sont tournées vers les ministères, le parlement, les partis politiques et les ambassades installés là depuis 1949, lorsque cette bourgade anonyme a été choisie comme capitale provisoire de la RFA.

Les partisans de Bonn font valoir qu'elle symbolise le succès de la démocratie de l'ancienne Allemagne fédérale et de son attachement à l'Occident. Un changement de capitale serait catastrophique pour toute la région et coûterait des milliards de dollars, qu'il serait bien plus utile de consacrer à l'Allemagne orientale, ajoutent-ils.

Les défenseurs de Berlin, redevenu officiellement capitale de l'Allemagne depuis la réunification, répondent que la ville est l'âme du pays.

Le ministre des Affaires étrangè-

res, Hans-Dietrich Genscher, a d'ailleurs décidé d'y organiser la réunion de la CSCE qui se déroulera mercredi et jeudi, afin de faire campagne pour Berlin.

« Berlin est devenu le symbole de la division de l'Allemagne et de l'Europe. Aujourd'hui, c'est un symbole de l'unité allemande et européenne et j'espère que ce parlement traduira l'importance de Berlin dans sa décision », a-t-il dit.

Lothar de Maizière, qui fut premier ministre du seul gouvernement librement élu de RDA, a pour sa part estimé dans une interview à l'*Financial Times* qu'un vote en faveur de Bonn serait une erreur historique.

Mais tous les Allemands ne voient pas la question sous un jour aussi dramatique. Selon un sondage publié hier, plus de 80 % de la population considère que le dilemme entre Bonn et Berlin ridiculise l'Allemagne à l'étranger.

Deux clans se disputent le siège du premier ministre à New Delhi

Marie-France Rouze

de l'Agence France-Presse

NEW DELHI — Une bataille pour le pouvoir se livrait hier à huis-clos à New Delhi entre deux clans du Congrès afin de décider qui sera premier ministre après la victoire du parti aux élections législatives.

D'un côté les fidèles et les proches de la famille Gandhi défendaient l'actuel président du parti, M. P.V. Narashima Rao, 70 ans, et tentaient de faire dégager un consensus en sa faveur pour qu'il devienne chef du groupe parlementaire du parti, et donc Premier ministre.

Face à eux un clan de députés, certains nouvellement élus, partisans de M. Sharad Pawar, 51 ans, l'homme fort du Maharashtra et de Bombay, capitale économique de l'Inde. Ces derniers s'efforçaient de pousser le parti à voter à bulletin secret, un procédé qui devrait selon eux donner ses chances à M. Pawar.

M. P.V. Narashima Rao avait été élu président du parti après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rajiv Gandhi durant la campagne électorale, et le refus de sa veuve Sonia de prendre sa succession à la tête du parti. Le titulaire de ce poste n'est pas automatiquement président du groupe parlementaire du Congrès.

M. Rao était l'homme de confiance de Rajiv Gandhi avant sa mort, comme il avait été celui de sa mère Indira. Ancien ministre de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires extérieures, il représente, disent ses supporters, la tradition du parti du Congrès, c'est à dire un mélange de politiques en faveur des pauvres mais aussi d'ouverture économique amorcée par Rajiv Gandhi.

Mais il est soutenu par ce que la

presse n'appelle plus que « la coterie », utilisant le mot français, un groupe de proches de la famille Gandhi, dont plusieurs n'ont jamais été élus, ne représentent qu'eux-mêmes, et tentent, affirmant leurs adversaires, de protéger, à travers M. Rao, des avantages acquis.

C'est la « coterie » qui avait pris l'initiative de faire élire Mme Gandhi au poste de président au lendemain de la mort de son mari.

Les partisans de M. Pawar espèrent, en poussant sa candidature, se débarrasser de ce groupe et démocratiser le fonctionnement du plus vieux parti politique indien.

Une partie d'entre eux en outre soulignent que M. Pawar, premier ministre de l'état du Maharashtra, a l'appui des hommes d'affaires, parce qu'il est ouvert aux idées de libéralisation, de privatisation et de modernisation de l'économie indienne.

Jusqu'à présent, l'essentiel des discussions portait sur le mode de scrutin, à bulletins secrets ou vote à main levée, le premier signifiant apparemment un choix en faveur de M. Rao, le second de M. Pawar.

Un des leaders du Congrès mercredi soir a indiqué que la décision devrait être prise d'ici à aujourd'hui. M. Rao quant à lui a indiqué mardi soir qu'une fois son leader parlementaire élu, le Congrès formerait un gouvernement, et ensuite négocierait avec d'autres partis les appuis politiques dont il aura besoin pour légitimer.

Le Congrès a remporté 219 des 481 sièges proclamés jusqu'à présent à la suite des élections législatives qui ont pris fin samedi, faisant de lui le premier parti à la chambre basse, devant une coalition de centre gauche qui en comptait 119, et le parti Bharatiya Janata à droite, avec 113

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

VOLVO VOLVO VOLVO

1991 VOLVO 740

LOCATION POUR SEULEMENT

333³³\$ / mois*

*Location bail 36 mois, 6500\$ comptant ou échange équivalent. Taxes et peinture métallisée en sus. Client doit prendre livraison avant fin de juin 1991.

Hâtez-vous!



LOCATION 737-6666 VENTE

5055, rue Paré (à l'est de Décarie)

SERVICE
Sup-town
VOLVO

ÉDITORIAL

Entre rafistolage et bricolage

À LA VEILLE de « célébrer » le premier anniversaire de l'échec du Lac Meech, le Canada continue d'osciller entre le bricolage et le rafistolage. Le premier est illustré par le rapport Spicer : le commissaire Robert Normand en dit déjà, à une semaine de la divulgation, qu'il banalise les revendications fondamentales du Québec. Quant au rapport Beaudoin-Edwards, aussi prévu pour la semaine prochaine, il fera également ressortir un fait capital : à défaut de s'attaquer aux causes de la crise qui secoue la maison canadienne, un exercice autour de la plomberie constitutionnelle ne saurait aller au-delà de « réflexions » sous forme d'invitation au rafistolage. L'impasse restant totale, la tentation est grande de faire comme si le cas du Québec n'était qu'un problème parmi d'autres et pouvait être résolu par toutes sortes d'arrangements administratifs. Et en avant le bricolage !

Un bel exemple de cette technique de brouillage vient d'être fourni par le rapport du Groupe des 22, portant autant de signatures bien connues, dont celles de deux anciens premiers ministres provinciaux, MM. Allan Blakeney et Bill Davis, et celle de M. Jean-Luc Pépin, coprésident de la Commission de l'unité canadienne, dont le rapport de janvier 1979 reste de vive actualité. « Il nous apparaît, conclut cet aéroplane, que le Canada n'est pas pris dans un carcan constitutionnel, et que les gouvernements ont le droit d'attendre, de leurs gouvernements, une réponse constructive face aux défis confrontant le pays. Accordons la priorité aux points sur lesquels il est possible d'agir rapidement et facilement si nous voulons éviter de nous enlisier dans d'interminables négociations intergouvernementales. »

Tout cela est de bonne venue. Ces « Quelques suggestions pratiques pour le Canada » ne sont pas inutiles, loin de là, et touchent à des problèmes réels. La seule question, et elle est de taille, est la suivante : même si les 28 suggestions étaient mises en oeuvre, le Québec resterait, encore et toujours, l'épine au flanc de ce nouveau Canada plus fonctionnel et efficace. Il est bien vrai, comme l'écrit le Groupe, « que le règlement de la question constitutionnelle nous permettrait de redéployer nos énergies et de nous attaquer à nos problèmes de compétitivité, à nos problèmes sociaux, économiques, culturels, environnementaux et à tous les autres que nous avons négligés. » Toutefois, ce règlement ne saurait faire l'économie d'un différend essentiel : la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel, la reconnaissance de son caractère distinct, unique. Ce dont il n'est nullement question dans ce rapport, dont la démarche est fondée sur l'impératif de l'unité nationale.

Cette fameuse unité apparaît d'ailleurs aussi étriquée que pouvait l'être celle de John Diefenbaker — One Canada, one nation — ou même celle de M. Trudeau, dont plusieurs signataires se

réclament encore. Chose certaine, l'un et l'autre ancien premier ministre ne renieraient pas cette admonestation. « Les provinces canadiennes doivent se sensibiliser aux conséquences de leurs actes. Trop souvent, elles plaident une cause particulière, d'intérêt régional, sans égard aux besoins du pays dans son ensemble. Tout comme elles, en tant que citoyens, nous devons cesser de toujours réclamer davantage et nous demander ce que nous pouvons faire pour notre pays. » Eux, les 22, savent quoi faire. Par exemple, ils proposent de respecter strictement la répartition constitutionnelle des pouvoirs, de tenter d'en arriver à une répartition plus nette et

Depuis un an,
que de tentatives
pour noyer
le poisson québécois

plus fonctionnelle, de donner un poids constitutionnel égal aux deux ordres de gouvernement, d'établir la souplesse et le dynamisme, et le reste à l'avenant.

Nulle part il n'est question des revendications traditionnelles du Québec, comme s'il y avait moyen de revenir au vieux Pacte de 1867 et à l'esprit de Macdonald et Cartier. Nulle part il n'est fait mention de la Constitution de 1982 et de l'exclusion du Québec, comme s'il n'y avait rien là, pour parler vulgairement. MM. Blakeney et Davis se rappellent-ils seulement d'une certaine nuit des longs couteaux à laquelle ils ont, surtout le second, participé activement en novembre 1981 ? Le Lac Meech, le reniement de la parole donnée, et deux fois plutôt qu'une, les 22 n'en ont cure. Le rapport Allaire, le rapport Bélanger-Campeau ? What's that ? Ce qui importe, pour les 22, c'est la défense de la Charte canadienne des droits et libertés, par exemple, la protection des standards nationaux, la préservation du rôle directeur d'Ottawa dans la gestion de l'économie, et autres propositions qui relèvent d'un fédéralisme de bon aloi.

Bien sûr, un certain nombre de suggestions rejoignent des demandes québécoises, encore qu'il n'y soit fait référence spécifique, comme si le seul mot Québec était tabou. Ainsi, Ottawa devrait se retirer de la santé et de l'éducation, en laissant la responsabilité, avec pleine compensation ou transfert, aux provinces. Par contre, pas de changement au chapitre des langues officielles, sujet névralgique pour le Québec, parmi bien d'autres, tandis que la gestion et le développement de l'économie resteraient largement sous contrôle fédéral. Ainsi, la réglementation de la concurrence resterait de compétence fédérale. Même le marché des valeurs mobilières relèverait désormais d'OT-

tawa. Le développement économique régional relèverait des provinces, mais Ottawa continuerait de s'adresser (sic) au problème des disparités à travers le Canada. D'autre part, le Sénat serait réformé et remplacé par une Chambre de la Fédération dont les membres, élus ou nommés par les provinces, auraient un statut constitutionnel spécifique.

Comme on le constate, le rapport des 22 est une concoction issue de diverses sources, notamment les rapports Pépin-Robarts et MacDonald, qui vise à un fédéralisme plus fonctionnel, à la Trudeau, ou plus efficace, à la Bourassa. Le rapport signale d'ailleurs qu'aucune de ses 28 propositions n'exige le consentement unanime des provinces; quelques-unes requièrent l'accord de sept provinces représentant 50 % de la population; les autres peuvent être mises en oeuvre directement par Ottawa, agissant seul, sans amendement à la Constitution. Tout cela peut sembler un tour de force, dans l'état actuel des choses. Mais il ne touche qu'à l'accessoire, si important, même crucial, soit-il. Il laisse dans l'ombre l'essentiel ou le principal qui est, faut-il le rappeler, le statut du Québec. Un bon ménage administratif ne saurait tenir lieu de chambardement constitutionnel.

Il y a bien des façons de banaliser cette question. Le rapport Spicer l'illustrera de façon brillante, à en croire l'avant-goût que nous en donne le commissaire Normand, président et éditeur du quotidien québécois *Le Soleil*. Il y a aussi celle de la Commission Beaudoin-Edwards, comme si on pouvait installer la plomberie avant de jeter les fondations et les quatre murs de la maison.

Vingt ans après l'échec de Victoria, un an après celui de Meech, tout y passe. De la constituante de MM. Bob Rae et Clyde Wells au référendum pan-canadien de M. Jean Chrétien, en passant par l'égalité absolue des provinces que préconisent ces trois messieurs, ainsi que le Groupe des 22 par ailleurs, les entreprises de rafistolage et de bricolage se multiplient, ponctuées de beaucoup d'enfantalités. Toutefois, ainsi que le note M. Richard Cashin, un autre commissaire du Groupe Spicer, qui semble aussi dissident que M. Normand, il faut arrêter de noyer la question du Québec avec les mille et un problèmes du pays. « Selon moi, dit le syndicaliste terre-neuvien, il faut maintenant répondre à une seule question. Préférons-nous accorder un statut particulier au Québec ou accepter que tous les pouvoirs demandés par le Québec soient aussi dévolus à toutes les provinces ? C'est la seule question. » En d'autres termes, le Canada anglais doit d'abord décider s'il veut d'un pays avec ou sans le Québec.

En attendant, tous les coups de fusil... 22, les rapports Spicer et autres essais plus ou moins flamboyants, ne seront que cela : des coups d'épée dans l'eau ou des tentatives pour noyer le poisson québécois.

GILLES LESAGE



LE MONDE

Michel Duquette

La politique de l'énergie avant la crise du pétrole

SI ON PREND les stratégies de développement poursuivies jusqu'au début des années 1970, on constate qu'elles ont favorisé la croissance, c'est-à-dire l'augmentation des besoins en énergie sous toutes ses formes. Le but avoué de ces stratégies était d'assurer une croissance économique soutenue, en levant autant que possible les obstacles structurels, par une circulation accrue et mieux organisée des ressources. La production industrielle fut encouragée par la voie de l'investissement direct, par un train de stimulants fiscaux ou encore en supprimant les contrôles hérités de l'économie de guerre. Rompant avec ce passé, on s'orienta dans deux directions. D'abord, on procéda à un réaménagement du secteur des transports de personnes et de marchandises par la construction d'autoroutes pavées, rendant possible l'essor du camionnage et du transport individuel, qui connut ainsi une expansion considérable. Ensuite, on adopta une politique d'inspiration social-démocrate de soutien à l'habitation, par des politiques d'accès à la propriété, grâce au crédit immobilier. On voulut renouveler le parc résidentiel pour faire face à l'essor démographique et on privilégia le profil de développement suburbain. Celui-ci présentait deux avantages : d'une part, en favorisant l'exode de la population vers les banlieues, il libérait les centres-villes pour les grands projets de tours à bureaux. D'autre part, il rendait possible, à un coût modeste pour la société, l'installation d'une classe moyenne peu fortunée à portée des lieux de travail. Cette politique de l'habitation rencontrait des facteurs favorables tels que la disponibilité de terrains agricoles peu onéreux, l'efficacité de la voiture particulière pour relier tissu urbain et suburbain, une industrie de construction domiciliaire opérant à moindres coûts, grâce à des procédés nouveaux se prêtant à une banalisation extrême. Cette intense activité économique allait se révéler un facteur d'expansion considérable.

Or, la maison et l'automobile favorisent l'expansion de la consommation du pétrole. Bien sûr, tout n'est pas que gaspillage dans ce profil de développement. Personne ne songeait à revenir au modèle antérieur de transport à cheval ni aux appartements humides de la fin du siècle passé. Pour être énergivores, les nouvelles maisons unifamiliales étaient petites, claires et chaudes, bien plus confortables et sûres que les congeries vétustes qu'elles remplaçaient.

LA CROISSANCE de la consommation durant ces années fastes pava la voie à des mesures orientées spécifiquement vers l'énergie. Dans le contexte de décolonisation, le souci permanent des nations industrialisées fut de s'assurer d'approvisionnements stables au coût le plus faible possible. Les pays du Moyen-Orient et leurs immenses réserves pétrolières à fleur de terre, peu coûteuses, jouèrent un rôle vital.

L'industrialisation, la suburbanisation et les besoins des édifices à bureaux impliquaient, et ce sera le volet le plus spectaculaire des politiques de l'époque, une stratégie sectorielle ambitieuse axée sur la production d'électricité. Ce terrain se révéla le théâtre privilégié de l'intervention gouvernementale dans l'économie. Compte tenu des sommes considérables requises pour les mettre sur pied et de leur durée de vie très longue, les grands projets hydro-électriques de l'après-guerre canalisaient les ressources des contribuables et des entreprises. Si le Québec est un bon exemple de politique d'électrification menée sur une grande échelle, il est loin d'être unique. La construction de centrales thermiques au charbon, au mazout ou hydro-électriques, voire dans quelques pays, nucléaires, est générale en Occident et même dans quelques nouveaux pays industriels, qui se détachent de la cohorte des pays sous-développés. On pense à l'Argentine, au Brésil, à l'Inde, à la Corée, à l'Égypte. Quant au volet macroéconomique de la disponibilité, il s'affirma par une expansion des importations de pétrole dans les pays possédant peu de ressources. Ce mouvement fut spontané.

Profitant de certains avantages que le pétrole possédait sur le charbon, tels une production en croissance exponentielle à des coûts stables, un transport plus facile par voie maritime ou par oléoduc et la moindre pollution qu'il occasionnait, son usage se répandit partout. Il finit par constituer la principale ressource énergétique.

Un vif débat politique s'éleva au sein des pays consommateurs et opposa, dans l'après-guerre, les tenants du laissez-faire à ceux qui, par voie de législation, cherchaient — comme la France — à diversifier pour des raisons stratégiques leurs sources d'approvisionnement, afin de ne pas créer de dépendance excessive sur un seul pays producteur. Du côté des pays possédant d'importantes ressources énergétiques, les États-Unis et le Canada avec leur pétrole, le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale avec leur charbon, le flux des importations de pétrole bronchait venant du Moyen-Orient créa des problèmes nouveaux au chapitre de la concurrence.



Désireux de protéger leurs anciennes industries énergétiques nationales, ils répondirent à cette menace de diverses façons. Les États-Unis établirent un quota d'importation de pétrole, alors que certains pays européens mirent à la disposition de leurs charbonniers une gamme de subsides destinés à soutenir ce secteur, tout en taxant lourdement la consommation de pétrole importé. D'où une tendance à un usage plus limité de ce produit dans ces derniers pays. C'est ainsi que la politique générale destinée à conforter la demande fut, chez eux, tempérée par des préoccupations nationalistes et protectionnistes; il s'agissait de maintenir une de leurs plus importantes industries tout en s'assurant une marge d'autosuffisance la plus large possible.

La dernière tendance pratiquement commune à tous les pays, sauf ceux d'Amérique du Nord, fut l'utilisation de la consommation d'hydrocarbures comme vache à lait pour les gouvernements. Des taxes d'accise assez élevées eurent pour objectif, un peu partout en Occident, non pas tant de limiter la consommation, mais avant tout d'approvisionner le Trésor national. La conséquence était prévisible; son prix élevé favorisait très tôt, dans les pays qui établirent ces taxes, une utilisation plus parcimonieuse des ressources. Cette caractéristique influa puissamment sur le modèle de développement économique de ces pays. Elle finit par entraîner un avantage concurrentiel marqué sur le marché international pour leurs nouveaux produits moins énergivores, qu'il s'agisse de petites et pourtant performantes voitures de tourisme, d'édifices résidentiels ou à bureau, ou encore de systèmes intégrés de transport.

EN RÉSUMÉ, il faut parler, pour cette époque, de mesures à caractère énergétique plutôt que de politique de l'énergie. Rien n'illustre mieux le caractère réflexe de ces mesures, par rapport à un problème donné, généralement

l'approvisionnement à moindre coût, que la première politique pétrolière canadienne. Celle-ci fut mise sur pied par le gouvernement Diefenbaker en 1961 en réponse aux difficultés croissantes de l'industrie canadienne du pétrole, qui n'était pourtant pas vieille. Les É.-U. menacés de stopper leurs achats au Canada, alors que le pays affiche un caractère exportateur. Dans ce domaine, il a créé avec son puissant voisin du Sud des relations commerciales particulières marquées par une grande promiscuité. C'est à cette époque charnière, le début des années 60 — par ailleurs si prospères — que se firent des choix qui vont dicter, plus tard, l'orientation prométhéenne de notre économie. L'énergie va se révéler, sans grande surprise, à l'avant-garde de cette tendance.

LETTRES AU DEVOIR

Irresponsabilité illimitée

J'AI ÉTÉ jadis, malade, progressivement, je suis devenue patiente, usagère, bénéficiaire, maintenant citoyenne. Miraculeux euphémismes qui font que les mots ont changé de sens, et le sens, de mot.

Euphémismes, dont on use et abuse comme moyen subtil de gouverner, pour masquer les projets de réforme toujours insuffisants ou tergiversés, pour gommer ou évacuer une réalité qui n'exprime plus ni respect, ni la dignité humaine.

D'un Côté, dans la controverse présente, on note l'irresponsabilité illimitée... par le biais de réforme dite de la santé, qu'Élgyzo, (Georges pour les intimes) définit d'une façon indécente, mais combien pertinente comme : « Un ballon d'oxygène administré à une économie pour prolonger, provoquer ou interrompre son agonie ». De notre côté, le médecin dont « le premier devoir est de préserver la vie », la finalité de son rôle est d'être un humaniste, donc à l'opposé des seules pratiques technocratiques. Selon Daco : « une personne faite pour une activité donnée, mais pratiquant un métier qui ne lui ressemble pas, est sans cesse en état de « non-santé ». Il est tendu entre ce pour quoi il est fait, et ce que l'on oblige à faire. Elle est en non-joie, en non-énergie, en non-but, en non-enthousiasme ».

La véritable santé est une « affaire » d'échange global et harmonieux avec l'environnement. Pour rassurer le ministrucule qui tient à ses coupures, au nom d'une réforme axée sur mon moi-même, comme citoyenne, qui fut douloureusement actualisée médicalement, par sa coupure... lors d'un séjour, non larmoyant, plutôt choc... en oncologie. Ma participation à la guérison est attribuable à la qualité des soins, au dévouement, à la compétence de haut niveau que l'on m'a prodigués... et à la confiance totale au médecin de mon choix.

Qui sera pénalisé par ses réformes ? Toutes les citoyennes, bien sûr, 40 % dans leur rôle sociologique et presque 60 % dans leur rôle biologique.

Je propose une contre-réforme axée sur le citoyen, qui sait parfaitement avec quel argent l'État fonctionne, pour qui et pour quoi on l'utilise. En coupant du Côté : des bureaucraties, échappant à tout contrôle, qui tuent le temps en pondant des rapports que personne ne lit et des études dépassées avant d'être terminées; des commissions et sous-commissions, en panne, où l'on recense pélemêle les naufragés-amis de toutes sortes; d'une administration où environ un tiers des personnes travaillent; des convaincus qui doivent consulter un intervenant puis un deuxième par excès... de compétence; surtout du côté, des D-G d'hôpitaux, parfois choisis à ce poste « parce qu'ils ne connaissent

rien » (sic) et dont la gestion prioritaire porte sur leur cuvette et tapis.

Pour ne pas « manquer le bateau » dans votre rôle de réformateur axé sur le citoyen, je cite le talentueux Élgyzo : « Les plus grands hommes d'État sont ceux qui ont conçu les plus grandes réformes; les plus riches, ceux qui ont voulu les appliquer; les plus néfastes, ceux qui les ont appliquées ».

Marcelle Germain
Outremont, 11 juin 1991

L'avenir des bibliothèques

LA RÉUNION annuelle de l'Association des bibliothèques canadiennes, dont Claude Turcotte fait état dans LE DEVOIR du 3 juin, a révélé une inquiétude face à l'éventualité d'avoir à diminuer de 10 % l'achat des livres. On y voit une conséquence de l'imposition de la TPS, taxe arrogante, injuste et inacceptable dans un pays qui lutte pour l'existence et le développement de sa langue et de sa culture.

Le Québec n'avait surtout pas besoin de ce genre d'hypothèque, étant déjà défavorisé par rapport à d'autres provinces canadiennes. Dans un article intitulé : *Des statistiques de la honte*, publié dans *La Presse* du 7 avril 1991, Réginald Martel reproduisait un tableau comparatif de la situation des bibliothèques de l'Ontario, de la Colombie britannique et du Québec, à partir des données du rapport annuel de Statistique Canada pour la période de 1988-89. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

À ce rapport déprimant, il faut ajouter les difficultés que rencontrent les citoyens ordinaires à pouvoir bénéficier d'un service

pourtant essentiel. A Montréal, par exemple, quiconque veut s'abonner à une bibliothèque publique, doit fournir une preuve de résidence : permis de conduire (1/3 de la population n'ont pas d'auto) ou son bail (on ne se promène pas dans la rue avec son bail en poche) ou encore une attestation au moyen d'un compte d'une compagnie reconnue comportant votre adresse (malheur à celui ou celle qui vient de déménager, même de quartier seulement), comme ce fut mon cas récemment. Ce qui m'a valu d'essayer un refus catégorique de la part des préposés. Pourtant, je suis née à Montréal et j'y habite depuis plus de 60 ans.

Ce n'est pas tout. Une fois traversés les méandres de l'inscription, le Service des loisirs et du développement communautaire — pourquoi pas de la culture ? — a mis sur pied dans chaque bibliothèque une service de location de *best sellers*, assorti de 13 règlements, qui impose un coût de 10 % du prix du livre, plus 1,30 \$ (art. 3), une amende de 50 sous par jour de retard à rapporter le livre (art. 7), sans possibilité de renouvellement par téléphone (art. 11). En cas de perte ou de détérioration, l'usager doit non seulement rembourser le prix du livre, mais ajouter (une amende) 5 \$ (art. 8).

Impossible de faire déterminer les critères selon lesquels on identifie un livre *best seller*. Peut-on encore parler de bibliothèques publiques ? Nous assistons impuissants à une privatisation lente et sournoise dans plusieurs domaines et celui de la culture n'y échappe pas. C'est d'autant plus injuste pour les personnes de ma génération qu'elles ont créé et payé les institutions, en plus d'avoir assumé les coûts de l'éducation et de la santé de la génération dite du *baby boom* et des BCBG qui dirigent cette ville.

Où, il faut dénoncer la TPS sur les livres. Mais, il faut pousser plus loin l'analyse et s'insurger contre les taxes déguisées de nos dirigeants qui, loin de favoriser l'accès à la littérature, le rend de plus en plus difficile.

Estelle Nepveu-Bilodeau
Montréal, 4 juin 1991

L'affirmation nationale

LE 24 JUIN, espérons que les actes disgracieux tels que le piétinement et la consommation du drapeau canadien seront évités cette année. Le nationalisme québécois ne doit pas être contre le Canada, mais plutôt pour l'affirmation nationale.

En outre, je me réjouis de ce que la Société Saint-Jean-Baptiste ait enfin décidé de mettre l'accent sur l'intégration des communautés culturelles. C'est la meilleure chose qui pouvait arriver.

Paul-André Allard
Montréal, 4 juin 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,